



Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) 2019

Le Débat relatif aux orientations générales constitue une étape importante pour le conseil communautaire qui peut prendre connaissance de la situation financière de la Communauté de communes et discuter des perspectives.

Un tel débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales. La présentation du budget primitif est prévue au conseil communautaire du 4 avril 2019.

Il constitue un document de référence pour le plan d'actions de la Communauté notamment pour :

- les orientations du budget 2019,
- les actions à mener dans les différents domaines d'exercice des compétences communautaires,
- les réflexions et orientations sur l'évolution des compétences.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante :

- un rapport sur les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB s'appuiera sur le présent rapport, qui déclinera les thématiques abordées selon le sommaire ci-après :

I-	Contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2019	3
I.A	Environnement économique et principales mesures de la Loi de finances 2019	3
I.B.	Incidences sur les services de la Communauté de Communes	11
II-	Situation de la Communauté de communes fin 2018.....	12
II.A	Résultats de clôture du budget principal de la CdC de 2016 à 2018	12
II.B	Structure et Evolution des recettes de fonctionnement	13
II.C	Structure et Evolution des dépenses de fonctionnement	15
II.D	Evolution de l'épargne de 2014 à 2018.....	17
II.E	Endettement au 31 décembre 2018	18
III-	Prospective financière 2019-2021	20
III.A	Recettes de fonctionnement.....	20
III.B	Dépenses de fonctionnement	22
III.D	Dette ancienne et future	28
III.E	Plan pluriannuel d'investissement	29

I- Contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2019

La construction du budget primitif 2019 s'établit dans un contexte économique plutôt clément, avec une croissance économique anticipée comme relativement dynamique par le Gouvernement. Toutefois, ces prévisions doivent être considérées avec prudence, car sujettes à de nombreux aléas liés aux diverses incertitudes actuelles concernant le contexte géopolitique et économique international.

Le dynamisme des exportations françaises dépendra de la croissance de nos partenaires, qui pourrait être affectée par une escalade des mesures protectionnistes, ou à l'inverse soutenu par un apaisement des incertitudes liées aux tensions commerciales. La croissance française pourrait aussi dépendre du déroulement des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque. Le rebond de l'investissement des entreprises pourrait se poursuivre de manière plus marquée qu'anticipé.

I.A Environnement économique et principales mesures de la Loi de finances 2019

I.A. 1 Un contexte macro-économique incertain anticipé favorablement par le Gouvernement

La Banque postale a prévu l'évolution des 3 principaux indicateurs économiques suivants :

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	Estimations 2018	Prévisions 2019
Taux de croissance du PIB	1,60%	1,50%
Taux d'inflation	1,90%	1,20%
Taux de chômage	8,80%	8,80%

Source INSEE, prévisions la Banque Postale (décembre 2018)

Une croissance qui pourrait rester dynamique en 2019

La loi de finances pour 2019 est construite à partir d'une hypothèse de poursuite de l'amélioration tendancielle de la croissance du produit intérieur brut (PIB) constatée depuis 2012.

Après un niveau moyen d'à peine plus de 0,5% par an entre 2012 et 2014, la croissance en volume du PIB avait ensuite accéléré en deux temps, atteignant ainsi 1,1% en 2015 et 1,2% en 2016, puis 2,2% en 2017.

Dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le scénario macroéconomique pris en compte dans l'élaboration de la loi de finances 2019 table ensuite sur un maintien de la croissance à un niveau relativement dynamique de + 1,7% par an entre 2018 et 2022.

Une inflation anticipée en léger recul en 2019 par rapport à 2018

L'inflation devrait de nouveau s'avérer modérée en 2019 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle entre + 1,2% et + 1,3 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Elle ralentirait ainsi assez significativement par rapport à 2018, année durant laquelle elle devrait atteindre près de + 1,6% (hors tabac), portée notamment par la forte hausse du prix du pétrole. Elle resterait ainsi nettement inférieure à la « cible » de la Banque Centrale Européenne, proche de + 2% par an.

Pour les collectivités locales, ce niveau limité d'inflation doit être relativisé en termes d'impact sur l'évolution des charges à caractère général et de gestion courante, dans la mesure où :

- un certain nombre de ces charges ont augmenté ces dernières années de manière supérieure à l'inflation, du fait de différents facteurs tels que, par exemple : le renforcement de normes applicables aux collectivités locales par l'État, les revalorisations du point d'indice décidées en 2016 et 2017, l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) ;

Pour ce qui concerne les prix du pétrole, ceux-ci connaissent une forte remontée, quasi-continue depuis le milieu de l'année 2017. Depuis mai 2018, ils ont franchi, à plusieurs reprises, le seuil symbolique de 80 dollars par baril, et ce pour la première fois depuis la fin de l'année 2014. Cette pente haussière s'explique en particulier par :

- l'existence de facteurs géopolitiques concernant d'importants pays producteurs, à l'image de l'Iran, faisant à nouveau l'objet de sanctions américaines, lesquelles devraient fortement limiter ses exportations ; ou bien du Venezuela, traversé par de graves tensions politiques et économiques depuis plusieurs années ;
- la stratégie de limitation de la production de pétrole mise en œuvre depuis 2016 en accord entre l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et d'autres pays non membres de cette dernière, dont la Russie.

Cette augmentation des prix du pétrole constitue le principal facteur explicatif de l'inflation dynamique constatée en 2018, qui devrait être comprise entre + 1,5% et + 2,0% (hors tabac), contre une hypothèse de + 1,0% retenue dans la construction de la loi de finances 2018.

Une possible amorce d'augmentation des taux d'intérêt

Dans un contexte de crise financière et économique débutée en 2008, la Banque centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale américaine (FED) avaient respectivement pris la décision, afin de soutenir l'économie et d'éviter une dépression économique et une déflation, de **mettre en place des politiques monétaires exceptionnellement accommodantes**, au travers notamment :

- de réductions historiques de leurs taux directeurs, y compris à des niveaux négatifs ;
- de la mise en œuvre de politiques d'achats d'actifs sur le marché obligataire, dans une ampleur inconnue jusqu'alors.

Ces décisions exceptionnelles ont entraîné des baisses historiques des niveaux des taux d'intérêt, **générant des conditions d'emprunt historiquement favorables, tant pour les particuliers et les entreprises, que pour les emprunteurs publics.**

À titre d'exemple, depuis 2015, plusieurs index sur lesquels sont adossés les emprunts à taux variables souscrits par les collectivités locales (Euribor 1 mois, Euribor 3 mois, T4M, EONIA etc.) se situent à des niveaux négatifs.

Taux d'intérêt (%)	Estimations	Prévisions
	2018	2019
Euribor 3 mois - Moyenne annuelle	-0,30%	-0,25%
Euribor 3 mois - Fin d'année	-0,30%	-0,10%
OAT 10ans - Moyenne annuelle	0,80%	0,90%
Euribor 3 mois - Fin d'année	0,70%	1,10%

Source INSEE, prévisions la Banque Postale (décembre 2018)

Toutefois, la persistance, au-delà de 2019, de ces conditions historiquement favorables apparaît de plus en plus improbable. En effet, pour ce qui concerne l'Union européenne, la reprise économique constatée depuis 2016 a conduit la Banque centrale européenne à normaliser progressivement sa politique monétaire, en deux étapes.

- Dans un premier temps, la BCE a annoncé en juin 2018 la fin progressive de son programme d'achat d'actifs, destiné à injecter en masse des liquidités dans l'économie, de manière à faire diminuer les taux d'intérêt. Celui-ci devrait ainsi arriver à son terme au mois de décembre 2018, après une décréte entre octobre et décembre 2018 (15 milliards d'euros d'achats d'actifs mensuels, contre 30 milliards d'euros précédemment).

- Dans un second temps, la BCE devrait amorcer un relèvement de ses taux directeurs, mais pas avant l'été 2019, au plus tôt. Le principal taux directeur (taux de refinancement) se situe en effet, depuis 2016, à un niveau historiquement bas (0,00%).

Dans ce contexte de début de normalisation de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), il est donc possible que le niveau des taux d'intérêts commence à remonter en 2019 dans la Zone Euro, avec pour conséquences :

- un renchérissement du coût du recours à l'emprunt des collectivités locales ;
- une augmentation de la charge d'intérêts due par les collectivités locales au titre de leurs emprunts souscrits à taux variable, dont le coût s'est avéré quasiment nul ces dernières années dans un contexte de taux historiquement bas.

À noter toutefois que ce scénario demeure incertain à ce jour, et que la politique monétaire de la BCE demeure, en tout état de cause, nettement plus accommodante que celle de la FED. En effet, depuis fin 2015, cette dernière a déjà procédé à pas moins de huit augmentations successives de ses taux directeurs (fed funds), lesquels se situent désormais dans une fourchette comprise entre 2% et 2,25%. La FED pourrait, de surcroît, poursuivre dans cette voie à court/moyen terme, avec plusieurs augmentations prévues entre la fin 2018 et la fin 2019.

I.A.2 Stratégie du Gouvernement et conséquences sur les collectivités locales

La volonté du Gouvernement de respecter strictement les engagements européens de la France en matière budgétaire.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'Etat a défini ses **priorités en matière de trajectoire des finances publiques :**

- une réduction des dépenses publiques de l'ordre de - 3 points de PIB, d'ici à 2022 ;
- une réduction du taux de prélèvement obligatoire, de l'ordre de - 1 point de PIB d'ici à 2022 ;
- une stricte « rigueur » budgétaire au travers du respect, sur la totalité de la mandature 2017-2022, des engagements européens de la France en termes de déficit des administrations publiques (niveau maximal de déficit public de l'ordre de 3% du PIB) ;

- une réduction progressive du déficit public en vue d'atteindre, à la fin de la mandature, une situation de « quasi-équilibre » budgétaire.

Pour mémoire, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené, en 2017, à un niveau de - 2,6% du PIB. Il devrait se situer sensiblement au même niveau en 2018, avec une prévision de l'ordre de - 2,6% à - 2,7% du PIB.

En cohérence avec la loi de programmation susvisée, et dans la continuité de la loi de finances 2018, le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2019 confirme **la volonté du Gouvernement de respecter strictement les engagements européens de la France en matière budgétaire**, notamment en maintenant le déficit public en deçà du seuil de 3% du PIB, et ce quitte à appliquer une politique de rigueur budgétaire, y compris en direction des collectivités locales.

La trajectoire d'évolution du déficit public prévue par le Gouvernement pour les années 2019 et ultérieures est décrite dans le graphique ci-après, et se décompose en deux phases :

- une légère dégradation du déficit public en 2019, année durant laquelle les entreprises bénéficieraient encore temporairement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mais aussi en parallèle de la transformation de celui-ci en allègement de charges pérenne ;
- puis une réduction significative et rapide du déficit public entre 2020 et 2022, avec pour objectif affiché de résorber quasi-totalement ce déficit à l'horizon 2022 (- 0,30% du PIB prévus en 2022).

Des efforts conséquents de maîtrise des dépenses (de fonctionnement) demandés par l'Etat aux collectivités locales

L'article 13 de la loi de programmation des finances du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 fixe un « objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions et amortissements et hors dépenses dites d'ordre) des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propres ».

Il est de 1,2 % par an, pour chacune des années de la période 2018-2022, en valeur et à périmètre constant. Cet objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est complété par un objectif, purement indicatif, de réduction annuelle du besoin de financement des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre.

Objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement	Evolution annuelle moyenne 2018/2020
Collectivités locales	1,20%
Communes	1,10%
Groupement à fiscalité propre	1,10%
Départements	1,40%
Régions	1,20%

Principales mesures de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

Concernant les recettes des collectivités locales :

Recettes fiscales :

La loi de finances pour 2019 traduit l'engagement du Président d'aboutir à **une quasi-suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'échelle nationale**, laquelle se traduira, pour les contribuables concernés, par un allègement important (dégrèvement) de leur cotisation de taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2018 a prévu que l'allègement de taxe d'habitation entrerait en vigueur de manière progressive sur trois ans, avec :

- un dégrèvement de 30% de la cotisation de taxe d'habitation en 2018 ;
- un dégrèvement de 65% en 2019 ;
- un dégrèvement intégral à l'horizon 2020.

L'éligibilité à cet allègement concernera uniquement les contribuables dont les revenus n'excèdent pas les limites prévues à l'article 3 du projet de loi de finances. Seraient par exemple concernés en totalité par l'allègement :

- les célibataires au revenu fiscal de référence inférieur à 27 K€ par an ;
- les couples sans enfant avec un revenu fiscal de référence inférieur à 43 K€ par an ;
- les couples avec deux enfants présentant un revenu fiscal de référence inférieur à 55 K€ par an

Pour l'exercice budgétaire 2019, cette réforme ne devrait pas entraîner de conséquences majeures pour les collectivités locales et EPCI bénéficiaires de la taxe, pour les raisons suivantes :

- d'une part, l'allègement sera neutre pour les budgets locaux, car il sera effectué sous la forme d'un dégrèvement, mécanisme par lequel l'État se substitue au contribuable local en payant sa taxe d'habitation à sa place ;
- d'autre part, l'autonomie fiscale des collectivités locales bénéficiaires de la taxe sera préservée, dans la mesure où :
 - les assemblées délibérantes disposeront toujours en 2019, de la possibilité d'augmenter librement le taux d'imposition, ou de réviser leurs politiques d'abattements, et ce y compris pour les contribuables bénéficiant de l'allègement ;
 - lesdites collectivités locales conserveront le bénéfice du supplément de ressources qu'elles tireraient d'une hausse de leur taux d'imposition (effet-taux).

Faisant le constat qu'un dégrèvement total de taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables à l'échelle nationale rendait difficilement explicable le maintien de la taxe d'habitation pour les 20% restants, le Président de la République et le Gouvernement ont donc adopté de nouvelles orientations, à savoir :

- d'une part, aboutir à une **suppression intégrale de la taxe d'habitation après 2020** ;
- d'autre part, tirer parti de cette suppression pour **conduire une réforme plus large de la fiscalité locale**.

Pour ce qui concerne uniquement le bloc communal, les différents scénarios préconisés par la Mission « Finances locales », dans le cadre de son « Rapport sur la refonte de la fiscalité locale » publié en mai 2018, sont les suivants :

- soit le remplacement direct de la taxe d'habitation par une fraction d'impôt national partagé avec les collectivités locales et EPCI concernés. Le rapport évoque notamment la piste d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), complétée, le cas échéant, d'une fraction de la taxe intérieure de

consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le transfert d'une fraction de TVA au bloc communal s'inscrirait d'ailleurs dans la continuité du transfert récent aux régions d'une part de cet impôt.

- soit la réallocation intégrale de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au bloc communal, avec deux pistes de travail :

- **soit un transfert de la part départementale de la TFPB entre les communes et leurs EPCI aux proratas de leurs anciennes recettes respectives de taxe d'habitation**, scénario qui garantirait aux communes et EPCI de conserver un pouvoir de taux sur la principale recette de substitution à la taxe d'habitation.

Outre la part départementale de la TFPB, ce scénario nécessiterait également le transfert, aux communes et EPCI, d'une part d'impôt national.

- **soit un transfert intégral, aux seules communes, de la part départementale et de la part intercommunale de la TFPB.**

Ainsi, dans ce scénario, les communes deviendraient le seul échelon territorial de prélèvement de la TFPB, en cohérence, selon le rapport, avec leurs missions de service public local et de gestion territoriale.

En parallèle, les EPCI, privés de la taxe d'habitation et de la part intercommunale de TFPB, se verraient quant à eux compensés par un impôt national partagé (tel, par exemple, qu'une part de taxe sur la valeur ajoutée).

Dans ce scénario, il convient de préciser que les EPCI disposeraient d'une autonomie fiscale fortement réduite, limitée, essentiellement, à la cotisation foncière des entreprises.

- Dans les deux cas de figure, il convient de préciser que les Départements, privés de la part de TFPB qu'ils percevaient jusqu'alors, ne disposeraient quasiment plus d'aucune autonomie fiscale.

Suite à la publication du rapport susvisé, l'État semblait **privilégier la piste du transfert au bloc communal de la part départementale de TFPB.**

Toutefois, la volonté du Gouvernement, suite au remaniement ministériel du 16 octobre 2018, de renouer et renforcer le dialogue et le travail partenarial avec l'ensemble des collectivités locales, avec une prise en compte particulière des problématiques budgétaires des Départements, pourrait conduire à des inflexions des pistes de réformes envisagées, notamment en direction de ces derniers.

En termes de calendrier, les grands principes de cette réforme de la fiscalité locale devaient initialement être définis dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Toutefois, il a finalement été décidé de différer ces décisions à l'an prochain, lesquelles donneront lieu à un projet de loi exclusivement dédié à la fiscalité locale, qui devrait être examiné par le Parlement au cours du 1er semestre 2019.

Enfin, à noter également que le rapport Richard BUR préconise de **mener à son terme le processus de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**, engagé sous la précédente législature via une première phase d'expérimentation dans cinq départements, puis suspendu depuis 2017 par le Gouvernement d'Edouard Philippe.

En effet, malgré la suppression de la taxe d'habitation, les valeurs locatives des locaux d'habitation continueront de s'appliquer pour le calcul d'autres impôts locaux, dont, notamment, la TFPB et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Or, l'assiette des locaux d'habitation demeure toujours évaluée à partir de paramètres obsolètes datant du début des années 1970, générant des situations inéquitables entre les contribuables.

De surcroît, cette révision était censée s'articuler avec celle des valeurs locatives des locaux professionnels (hors locaux industriels), effective quant à elle depuis 2017. Ainsi, dans l'attente de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, des « coefficients de neutralisation » transitoires ont été mis en place pour les locaux professionnels, destinés à maintenir inchangée la proportion contributive de ces derniers par rapport à celle des locaux d'habitation. Or, en l'absence de révision, à court/moyen terme, des valeurs locatives des locaux d'habitation, le maintien dans la durée de ces dispositions transitoires poserait question.

Par ailleurs, 2018 a été la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Fixé jusqu'en 2017 par le législateur par un amendement en loi de finances ou loi de finances rectificative, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir du coefficient suivant (article 1518 bis CGI) :

Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$
Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Soit pour 2019 : un coefficient d'actualisation arrêté à 2,2%

Pour mémoire, l'article 30 de la loi de finances 2018 a supprimé l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire aux valeurs locatives fixées selon la méthode d'évaluation comptable de la valeur locative (établissements industriels dont la valeur locative est fixée par un taux appliqué à la valeur au bilan du local). **Par conséquent, le coefficient de revalorisation s'appliquera en totalité à la taxe d'habitation, mais partiellement à la taxe sur le foncier bâti et à la cotisation foncière des entreprises.**

Dotations, compensations fiscales :

Après quatre années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le Gouvernement a décidé de **stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2018, puis, de nouveau, en 2019.**

En 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État, sera à périmètre constant, quasi-stabilisée par rapport à 2018. Elle devrait ainsi s'élever à environ 26,953 milliards d'euros en 2019, contre 26,960 milliards d'euros en 2018.

Outre le maintien de la DGF à un niveau quasi-constant par rapport à 2018, le Gouvernement a par ailleurs décidé de mener, dès 2019, une refonte intégrale de la dotation d'intercommunalité, qui constitue l'une des composantes de la DGF des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cette refonte constituait l'un des volets d'une réforme plus globale de la DGF étudiée au cours de la précédente législature, mais finalement non mise en oeuvre, hormis pour la dotation de solidarité urbaine.

L'article 250 de la loi de finances 2019 reprend en partie les propositions formulées par le Comité des Finances Locales sur la réforme de la dotation d'intercommunalité avec notamment la suppression de la DGF bonifiée pour les CC à FPU, la fusion des enveloppes de DGF des différentes catégories d'EPCI, la progression de 30 M€ de l'enveloppe allouée à la dotation d'intercommunalité, financée par les écrêtements sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation.

La loi de finances 2019 renforce encore la péréquation verticale (DSU, DSR ..). Cette augmentation de la péréquation, d'autres paramètres liés aux évolutions institutionnelles et démographiques des collectivités locales (hausse de population, évolutions de l'intercommunalité via regroupements et fusions, créations de communes nouvelles etc.) conduisent à une augmentation mécanique de la DGF d'une année sur l'autre. Or, l'ensemble de la DGF devant respecter la norme d'évolution définie par le Gouvernement, ces hausses mécaniques génèrent en conséquence un « besoin de financement », et doivent être compensées/financées par des diminutions d'autres composantes de la DGF, à savoir :

- pour partie par une réduction supplémentaire des « variables d'ajustement » de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales ;
- pour partie par le biais de dispositifs d'écrêtements internes à la DGF, à savoir notamment un écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes, sous condition de potentiel fiscal, et un écrêtement de la dotation de compensation des EPCI.

Ces « variables d'ajustement » comprennent notamment la plupart des compensations d'exonérations fiscales versées par l'État aux collectivités locales, à l'exception des compensations d'exonération de taxe d'habitation au titre des personnes de condition modeste.

De ce fait, l'évolution des compensations fiscales n'est désormais plus corrélée à la variation de l'assiette de calcul initiale de ces dernières - à savoir les pertes de recettes générées par les exonérations décidées par l'État et que ces compensations sont justement supposées compenser.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Dispositif historique de soutien à l'investissement local, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ne devrait, de nouveau, pas faire partie en 2019 de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État.

Dans ce contexte, l'État anticipe une légère hausse de son montant en 2019, avec un niveau de 5,649 milliards d'euros, après 5,612 milliards d'euros prévisionnels en 2018 et 5,009 milliards d'euros (réels) en 2017, en raison notamment d'une légère reprise de l'investissement local constatée depuis 2017.

Le bénéfice du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), étendu aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et de voirie, payées à compter du 1er janvier 2016, est maintenu en 2019 et l'automatisation du fonds de compensation de la TVA se fera à compter du 1er janvier 2020 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables.

Dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL)

En matière d'évolution des finances locales, le Gouvernement a principalement pour objectif, comme d'ailleurs les gouvernements précédents, de conduire les collectivités locales à limiter leurs dépenses de fonctionnement.

En revanche, dans la continuité de l'exercice 2018, le Gouvernement propose, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, de reconduire plusieurs mesures de soutien à l'investissement local introduites durant le quinquennat de François Hollande, avec toutefois quelques ajustements concernant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ainsi, l'enveloppe de la DSIL sera dotée de **570 M€ en 2019**, après 615 M€ en 2018, et sera consacrée aux mêmes priorités qu'en 2018, à savoir :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

L'objectif d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal s'éloigne de plus en plus pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont le montant est, à nouveau fixé, à un milliard d'euros en 2019, comme les années passées. Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement au sein du FPIC est retouché pour 2018 et 2019 pour accompagner les évolutions de la carte intercommunale survenues en 2017.

I.B. Incidences sur les services de la Communauté de Communes

Les organisations financières connaissent de fortes mutations :

- L'entrée en vigueur du décret budgétaire au 1er janvier 2016 avec comme ambition de décrire un cadre budgétaire et comptable pour les organismes publics en harmonie avec celui de l'Etat ;
- Une obligation de réception dématérialisée des factures à partir du 1^{er} janvier 2017 avec une montée en puissance jusqu'en 2020 (portail Chorus pro) ;
- Une Obligation de signature électronique des flux comptables à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Une Obligation de dématérialisation des procédures de marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2018.
- Une nécessité d'assurer une transparence et lisibilité financières afin de faciliter le débat démocratique local ;
- Une image fidèle et une nécessité de sincérité des comptes ;
- Une transparence au service de la démocratie locale, le besoin d'information se fait ressentir tant au niveau des élus que des citoyens ou des tiers (banques).

II- Situation de la Communauté de communes fin 2018

II.A Résultats de clôture du budget principal de la CdC de 2016 à 2018

Le tableau ci-après présente les résultats de clôture des exercices 2016 à 2018.

Résultat de fonctionnement (en euros au 31/12/N)	BUDGET PRINCIPAL 2016	BUDGET PRINCIPAL 2017	BUDGET PRINCIPAL 2018
<i>Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros</i>			
<i>Excédent de fonct. Cdc du Réolais</i>			
Résultat de fonct. de l'exercice CDC du RSG	358 823,86 €	1 191 581,31 €	477 483,86 €
<i>Excédent antérieur reporté N-1 (002)</i>	1 370 539,52 €	1 493 343,59 €	2 092 564,94 €
Résultats section de fonct. avant affectation	1 729 363,38 €	2 684 924,90 €	2 570 048,80 €
<i>(*) - Affectation du résultat de fonctionnement en investissement</i>	-236 019,79 €	-592 359,96 €	-569 750,07 €
<i>A-Résultats reportés en fonctionnement (R002)</i>	1 493 343,59 €	2 092 564,94 €	2 000 298,73 €
Résultat d'investissement (en euros au 31/12/N)	BUDGET PRINCIPAL 2016	BUDGET PRINCIPAL 2017	BUDGET PRINCIPAL 2018
<i>Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros</i>			
<i>Excédent de fonct. Cdc du Réolais</i>			
Solde (besoin de financement)	278 596,17 €	-2 386 171,40 €	1 397 961,47 €
<i>Solde d'exécution reporté N-1 (001)</i>	502 880,13 €	781 476,30 €	-1 604 695,10 €
<i>B-Résultats reportés en section d'investissement (R001)</i>	781 476,30 €	-1 604 695,10 €	-206 733,63 €
<i>C-(*) Résultat de fonctionnement affecté en investissement(1068)</i>	236 019,79 €	592 359,96 €	569 750,07 €
Résultat global de clôture (=A+B+C)	2 510 839,68 €	1 080 229,80 €	2 363 315,17 €

II.B Structure et Evolution des recettes de fonctionnement

Libellés des recettes de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA2018/ CA2017 (en €)	Variation CA2018/ CA2017 (en %)
013 - Atténuations de charges	60 688	29 695	43 894	14 199	47,82%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 522	295 189	320 851	25 662	8,69%
73 - Impôts et taxes	4 421 675	5 017 466	5 083 783	66 317	1,32%
74 - Dotations, subventions et participations	2 766 696	3 400 914	3 315 385	-85 529	-2,51%
75 - Autres produits de gestion courante	124	150	0	-150	-100,00%
76 - Produits financiers	7 678	2 577	2 497	-80	-3,10%
77 - Produits exceptionnels	29 155	355 073	12 554	-342 519	-96,46%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 505 538	9 101 064	8 778 964	-322 100	-3,54%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 690	35 649	40 236	4 587	12,87%
Total des recettes de fonctionnement	7 507 228	9 136 713	8 819 199	-317 513	-3,48%
Total des recettes de fonctionnement hors dotations hors produits exceptionnels	7 476 382	8 745 992	8 766 410	20 419	0,23%

II.B.1 Evolution des ressources fiscales en 2016-2018

Les principales ressources fiscales sont les suivantes :

Impôts	Taxes	Produits définitifs 2016	Produits définitifs 2017	Produits définitifs 2018	Rôles supplémentai res années antérieures	Produit encaissé en 2018	Variation 2017-18 (en €)	Variation 2017-18 (en %)
Ménages	Taxe habitation (TH)	1 456 666	1 773 214	1 797 003	7 441	1 804 444	31 230	1,76%
Ménages	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	302 913	353 065	359 279	117	359 396	6 331	1,79%
Ménages	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	33 342	39 123	39 885		39 885	762	1,95%
Ménages	Taxe additionnelle sur le Foncier non bâti (TAFNB)	18 725	21 468	22 187		22 187	719	3,35%
Sous total Ménages		1 811 646	2 186 870	2 218 354	7 558	2 225 912	39 042	1,79%
Poids des impôts Ménages		46,74%	49,18%	49,53%	98,27%	49,61%	95,99%	0,86%
Entreprises	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 221 186	1 301 484	1 308 259	133	1 308 392	6 908	0,53%
Entreprises	Cotisation sur la valeur ajouté des entreprises (CVAE)	557 617	643 049	676 361		676 361	33 312	5,18%
Entreprises	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	181 483	195 624	155 789		155 789	-39 835	-20,36%
Entreprises	Impositions forfaitaires sur les entreprises et réseaux (IFER)	104 331	119 216	120 461		120 461	1 245	1,04%
Sous total Entreprises		2 064 617	2 259 373	2 260 870	133	2 261 003	1 630	0,07%
Poids des impôts Entreprises		53,26%	50,82%	50,47%	1,73%	50,39%	4,01%	-0,83%
TOTAL DES IMPOTS		3 876 263	4 446 243	4 479 224	7 691	4 486 915	40 672	0,91%

Source : Etats 1386 RC des années 2017,2018

Depuis la réforme de la Taxe professionnelle, les marges de manœuvre des communautés de communes à fiscalité propre se sont déplacées vers l'impôt ménage avec la récupération du taux départemental de la Taxe d'habitation.

II.B.2 Dotations de fonctionnement et fonds de péréquation

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Communautés est soumise à une règle de concurrence mesurée par le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Autrement dit, plus les communes transfèrent de charges à l'EPCI, plus le CIF est élevé, et plus la DGF sera élevée.

La réforme des collectivités (SDCI 2016) qui incite les communes et communautés de communes au regroupement continuera d'accentuer l'impact du CIF pour la DGF des EPCI.

Libellés	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en valeur)	Variation 2017-2018 (en %)
Population DGF retenue	20 635	24 169	24 400	231	0,96%
Nombre de communes	36	41	41	0	0,00%
CIF	0,233117	0,379290	0,402904	0,023614	6,23%
Dotation d'intercommunalité avant redressement	636 093	808 380	775 301	-33 079	-4,09%
Prélèvement 2014 - Redressement finances publiques	-61 771	-71 163	-71 150	n.s.	n.s.
Prélèvement 2015 - Redressement finances publiques	-148 852	-173 278	-173 247	n.s.	n.s.
Prélèvement 2016 - Redressement finances publiques	-130 100	-153 477	-153 449	n.s.	n.s.
Prélèvement 2017 - Redressement finances publiques		-70 351	-70 339	n.s.	n.s.
Dotation d'intercommunalité versée après redressement (1)	295 370	340 111	307 116	-32 995	-9,70%
<i>Dotation d'intercommunalité versée en euros/Habitant</i>	14	14	13	n.s.	-10,56%
Dotation de compensation (2)	653 865	747 918	732 300	-15 618	-2,09%
DGF totale = (1)+(2)	949 235	1 088 029	1 039 416	-48 613	-4,47%
<i>DGF totale en euros par habitant</i>	46	45	43	n.s.	-5,37%

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme, un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été créé. Ce fonds mesure les différences de ressources avant et après la réforme de la TP, et opérera une neutralisation des variations positives ou négatives pour une période prévue initialement de 20 ans. Il s'élève à 152 092 euros pour la communauté de communes en 2016, 111 339 euros en 2017, suite à l'extension de périmètre à 5 nouvelles communes contributrices, 111 219 euros en 2018.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

En 2015, un accord local sur la répartition du FPIC a été trouvé à l'échelle du territoire. Pour mémoire, les 3 critères pour une répartition dérogatoire du FPIC étaient le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le potentiel financier par habitant.

En 2016, l'ensemble intercommunal est bénéficiaire de 591 141 euros, soit 120 289 euros de plus qu'en 2015 pour le territoire. La répartition dite « de droit commun », entre la communauté de communes et les communes s'effectue en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Par conséquent, en application de la répartition de droit commun, compte tenu du CIF calculé par les

services fiscaux à 0,233117, la communauté de communes devrait recevoir 137 805 euros, soit une perte de 59 171 euros par rapport au montant perçu en 2015 et les communes encaisseraient 453 336 euros, soit 179 460 euros de plus qu'en 2015.

Le CIF 2016, qui sert à la répartition entre la communauté et les communes, comme en 2015, semble erroné compte tenu d'une prise en compte incorrecte de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire du Réolais/Monségurais et que pour préserver l'équilibre du budget de la communauté de communes, il a proposé un vote dérogatoire libre qui n'a pas recueilli l'unanimité du bureau des maires réuni le 9 juin.

Malgré 3 recours gracieux auprès du Préfet de Gironde, la demande d'intervention de la députée en 2017, les services de l'Etat répondent qu'ils sont en cours de re-caclul depuis 2015.

En 2017, le montant de la redevance des ordures ménagères a été prise en compte et le CIF a été notifié à 0,379290, faisant passer le FPIC 2017 à 252 967 euros en droit commun.

En 2018, les services de l'Etat n'ont pas rectifié les années 2015 et 2016. Le CIF notifié s'est élevé à 0,402904, faisant passer le FPIC à 272 278 euros.

II.C Structure et Evolution des dépenses de fonctionnement

Libellés des dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA2017-18 (en €)	Variation CA2017-18 (en %)
011 - Charges à caractère général	1 112 798	856 009	979 188	123 179	14,39%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 899 370	3 383 126	3 554 554	171 428	5,07%
014 - Atténuations de produits	2 113 252	2 490 683	2 454 845	-35 838	-1,44%
65 - Autres charges de gestion courante	753 814	980 962	1 036 389	55 427	5,65%
66 - Charges financières	108 853	18 380	18 760	380	2,06%
67 - Charges exceptionnelles	2 054	15 287	5 726	-9 562	-62,55%
Sous-total Dépenses réelles de fonctionnement	6 990 140	7 744 448	8 049 461	305 013	3,94%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 263	200 684	292 254	91 571	45,63%
Total des dépenses de fonctionnement	7 148 404	7 945 131	8 341 716	396 584	4,99%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Hors dotations amortissements//charges exceptionnelles</i>	6 988 087	7 729 160	8 043 735	314 575	4,07%

Les principales variations 2017-2018 du chapitre 011 concernent le pôle population qui a enregistré en 2018 de nouveaux équipements fonctionnant en année pleine pour le réseau de lecture publique et pour le pôle sportif et de loisirs d'Auros, des travaux de mise aux normes des bâtiments âgés d'environ 10 ans, accusant une augmentation d'environ 15% (84 600 euros) :

- Service culture : +26 400 euros
- Multi accueil : +22 300 euros
- Réseau de lecture publique : +15 600 euros
- ALSH : +13 000 euros
- CAP33 : + 3 700 euros

Le pôle attractivité a enregistré une croissance 2017-2018 proche de 20% (35 000 euros) :
+ 10 000 euros pour la réparation des tentes prêtées aux communes et aux associations pour leurs manifestations;
+ 20 300 euros pour l'étude relative au Pont de Casseuil et pour des travaux supplémentaires dus à des intempéries ;
+ 3 700 euros en économie pour l'impression de la campagne de communication « Consommez local ».

Le pôle AG a connu une croissance 2017-2018 de 3 300 euros (3%) avec la prise en charge une partie de l'année d'un technicien informatique mutualisé entre les Cdc du Sud gironde, du Bazadais, qui a pu établir un diagnostic de l'organisation et proposer des solutions de sécurisation des données qui se mettront en place progressivement avant de proposer des mises à niveaux sur les outils numériques aux agents.

En ce qui concerne **les dépenses de personnel (012) :**

En matière de ressources humaines, les agents ont pu ainsi bénéficier, ces dernières années, d'une **politique de la part de l'employeur**, au travers notamment :

- d'un renforcement du budget alloué en matière d'action sociale (participation employeur à la prévoyance, Comité national d'action sociale [CNAS]) ;
- d'un effort important réalisé par l'employeur pour mettre en place un plan de formation ;
- du développement des actions « amélioration de la qualité de vie au travail » : la possibilité de télétravailler pour des agents éloignés géographiquement afin de leur permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ; un processus de concertation pour dresser un plan d'actions en réponse au diagnostic des risques psychosociaux (RPS) ;
- un règlement des congés, des absences et des remboursements de frais a été adopté en 2018 qui clarifie les droits des agents.

La révision de la politique d'attribution de la NBI qui s'est traduite par le retrait de la NBI pour 5 agents n'exerçant les missions adéquates, la rectification de NBI pour 2 agents et l'attribution de la NBI accueil pour un agent exerçant une mission d'accueil de service public et l'attribution de la NBI accueil à l'ensemble des agents du RLP en contact avec le public.

En matière de télétravail, la Communauté de communes incite ses agents, ce qui se traduit par le premier bilan très positif de cette mesure évoqué en CHSCT et le fait que deux agents de plus ont souhaité bénéficier de ce dispositif.

La Communauté de communes s'investit désormais dans l'ergonomie par la mise en place d'un programme "santé au travail". Des crédits spécifiques ont été votés en ce sens. Un plan quadriennal d'équipe des postes administratifs (pour des fauteuils, des cales- pieds et des réhausseurs d'écran) a été adopté. De plus un programme d'équipement standard des multi accueils en concertation avec les directrices et le personnel s'est traduit par des acquisitions de fauteuils d'allaitement et d'assises au sol).

En matière de rémunération : trois agents ont vu leur régime indemnitaire évoluer, les personnels recrutés au titre du CAP 33 ont été valorisés par une rémunération supérieure.

De plus la collectivité s'est engagée dans un plan de dé-précarisation. Ceci s'est traduit en 2018 par 5 nominations en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale et titularisation de 7 personnes. De ce fait certains services sont dotés dans leur intégralité de personnel titulaires de la FPT comme par exemple le réseau de lecture publique, le SPORT, le CAP, 33, les Moyens généraux, le PRJ et le service RH.

La collectivité nomme aussi les agents suite à la réussite à des concours ce fût le cas pour 1 agent au service urbanisme et 1 agent au service Sport.

Cette politique ambitieuse en matière de ressources humaines représente un coût humain et financier conséquent, mais elle est essentielle et garante du maintien d'un dialogue social de qualité indispensable aux réorganisations en cours.

En Administration générale, l'année 2018 a été l'occasion de l'organisation d'un service RH avec un poste de DRH en année pleine.

Concernant le pôle population :

Dans le secteur de la jeunesse-prévention, l'année 2017 avait été exceptionnellement basse, avec un poste partiellement pourvu, l'année 2018 a connu une croissance d'environ 34 000 euros.

La masse salariale du réseau de lecture publique s'est accrue d'environ 41 000 euros, compte tenu des titularisations.

Enfin, un poste d'éducateur sportif à temps plein a été créé qui a généré une croissance d'environ 13 000 euros.

En matière de subventions, le montant des subventions versées a augmenté de 5,65 % par rapport à l'année 2017, notamment compte tenu de l'ajustement de la subvention pour le SSIEG avec l'association AVL pour la gestion du centre de loisirs de Saint Pierre d'Aurillac.

II.D Evolution de l'épargne de 2014 à 2018

Compte tenu de la diminution de la dotation de fonctionnement, de la moindre perception de rôles supplémentaires et de la croissance de charges en 2015, l'épargne brute se dégrade fortement de 2014 à 2015 et légèrement entre 2015 et 2016.

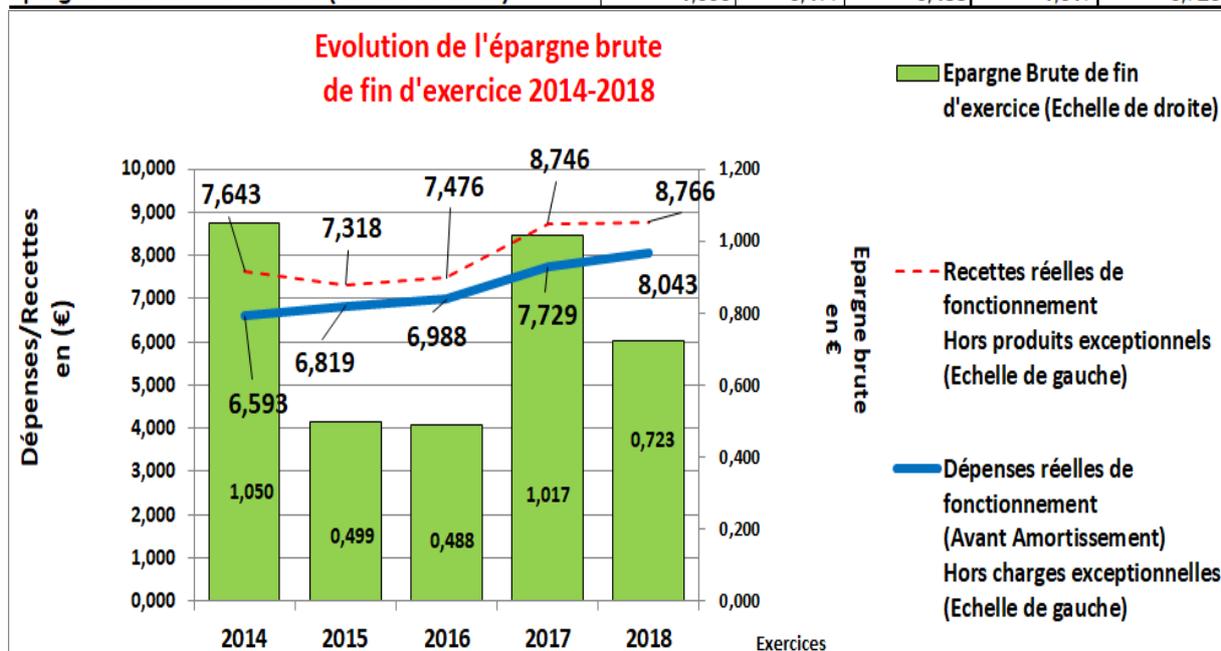
En 2017, l'épargne dégagée est plus importante du fait d'une croissance de produits fiscaux et de DGF et une moindre dépense par rapport aux demandes des services.

Le taux d'épargne brute* passe donc à **8,2 % des recettes réelles de fonctionnement** en 2018, sans comptabiliser le report de l'année précédente.

*Le taux d'épargne brute est un ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

* La différence entre les montants correspond à la prise en comptes des dépenses et recettes d'ordre dans les comptes administratifs, ainsi que des charges et produits exceptionnels.

Comptes administratifs au 31/12/N (en €)	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement					
Hors produits exceptionnels (Echelle de gauche)	7,643	7,318	7,476	8,746	8,766
Dépenses réelles de fonctionnement					
(Avant Amortissement)					
Hors charges exceptionnelles (Echelle de gauche)	6,593	6,819	6,988	7,729	8,043
Epargne Brute de fin d'exercice (Echelle de droite)	1,050	0,499	0,488	1,017	0,723



II.E Endettement au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le stock de la dette (encours de la dette en capital) est de 2 322 280 euros, tous budgets, dont 1 328 378 euros pour le budget principal. L'annuité du budget principal 2018 est de 150 110 euros (131 636 euros au titre du capital remboursé ; 18 474 euros au titre des intérêts réglés en 2018). Tous ces emprunts sont à taux fixe. Il est à noter également qu'environ 55% de l'emprunt relatif au pôle enfance de Monségur est refacturé à la Communauté de communes Rurale de l'entre 2 mers. Soit une part d'intérêt refacturée de 2 497 euros ainsi qu'une part de capital de 7 010 euros en 2018.

Pour mémoire, l'année 2016 a été l'occasion de renégocier les emprunts pour bénéficier des taux bas. Un refinancement du capital de 3 emprunts pour 639 479 euros a été effectué moyennant des indemnités de sorties de 63 988 euros. Cette renégociation génère une économie de 41 484 euros d'intérêt sur la durée restante des emprunts.

La capacité de désendettement* est d'environ **1,8 années**. *Pour mémoire, la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette, en y consacrant toute son épargne.

La CdC a également contracté des emprunts pour ses budgets annexes. En ce qui concerne le bâtiment artisanal Frimont, le loyer annuel ainsi que la refacturation au budget Ecopole permettent de rembourser les échéances d'emprunt. En ce qui concerne la maison de santé rurale, les échéances sont refacturées à la SCI des professions libérales médicales occupant les locaux. Sur le budget relatif à la zone d'activités économiques (ZAE), il reste 35 000 euros de crédit relais à rembourser et une annuité sur un emprunt de 2004. Des ventes futures devraient permettre de le rembourser en 2019.

Désignation	Prêteur	Durée restante	Type de taux	Taux (TEG %)	Montant du contrat	Capital restant dû au 31 décembre 2017	Échéance 2018	capital 2018	intérêt 2018	Capital restant dû au 31 décembre 2018
POLE ENFANCE MONSEGUR	LBP	10,67	Fixe	1,14	220 000	150 251	14 445	12 787	1 658	137 463
ALSH LA REOLE	LBP	3,67	Fixe	0,67	400 000	168 475	36 508	35 469	1 040	133 007
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE GIRONDE	LBP	10,67	Fixe	1,14	300 000	235 121	22 605	20 010	2 595	215 110
POLE SPORTIF ET DE LOISIRS AUROS	LBP	12,25	Fixe	1,71	800 000	706 667	65 075	53 333	11 742	653 333
POLE SPORTIF ET DE LOISIRS AUROS	CA	13	Fixe	0,976	200 000	200 000	11 476	10 036	1 440	189 964
Sous-total Budget principal (340)					1 920 000	1 460 514	150 110	131 636	18 474	1 328 878
1ERE PART MSR	CA	7	Fixe	2,00	1 079 000	764 070	104 303	89 022	15 281	675 049
2EME PART MSR	CA	7	Fixe	2,77	230 000	162 930	44 595	38 841	5 755	124 090
Sous-total Maison de Santé Rurale (34001)					1 309 000	927 001	148 898	127 862	21 036	799 138
BATIMENT FRIMONT + ECOPOLE	LBP	5	Fixe	2,60	350 000	162 076	29 523	25 309	4 214	136 767
Sous-total Budget annexe Frimont (34003)					350 000	162 076	29 523	25 309	4 214	136 767
FINANCEMENT STOCKS EX CDC HAUT E2M	CE	1	Variab	2,15	270 000	44 257	22 596	21 759	836	22 497
CREDIT RELAIS BOIS MAJOU SUD	CE	0,9	Fixe	0,63	135 000	35 000	221	0	221	35 000
Sous-total Budget Bois Majou (34005)					405 000	79 257	22 816	21 759	1 057	57 497
TOTAL tous Budgets					3 984 000	2 628 847	351 348	306 567	44 781	2 322 280

III- Prospective financière 2019-2021

Dans un contexte de réforme et de tension budgétaire, la CdC a construit une prospective financière afin de favoriser une meilleure anticipation des risques et une plus grande maîtrise de la solvabilité à moyen terme, ainsi que de préparer le programme pluriannuel d'investissement (PPI).

Elles ne tiennent pas compte des compétences (aire d'accueil des gens du voyage).

Dans ce scénario, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité.

III.A Recettes de fonctionnement

	2018		2019		2020		2021	
	% vol./2017	€	% vol./2018	€	% vol./2019	€	% vol./2020	€
Recettes réelles de fonctionnement								
Recettes de gestion	+0,3%	8 763 911	+0,1%	8 772 384	+1,2%	8 880 003	+0,3%	8 910 489
73-CONTRIBUTIONS DIRECTES	+1,9%	4 714 623	+1,2%	4 771 909	+0,9%	4 814 363	+0,9%	4 857 521
74-COMPENSATIONS FISCALES	+2,6%	307 309	+3,5%	318 168	+3,9%	330 496	-0,6%	328 544
70 - produits des services	+8,7%	320 851	+5,5%	338 491	+0,5%	340 183	+0,5%	341 884
73-TASCOM	-20,4%	155 789	+0,5%	156 568	+0,5%	157 351	+0,5%	158 138
73 -Autres (Taxe séjour)	+216,8%	34 440	-27,4%	25 000	+0,0%	25 000	+0,0%	25 000
73- AC reçue	+1,0%	178 929	+2,3%	183 045	+0,0%	183 045	+0,0%	183 045
74-74124 - DGF - Dotation interco	-9,7%	307 116	+10,0%	337 828	+0,0%	337 828	+0,0%	337 828
74-74126 - DGF - Dotation compensation	-2,1%	732 300	-2,3%	715 239	-2,3%	698 575	-2,3%	682 300
74-748808 CAF/MSA PSE	+7,0%	854 820	-4,0%	820 600	+0,0%	820 600	+0,0%	820 600
74-748814 CAF/MSA PSO PSU	+6,5%	738 235	-3,3%	713 791	+0,0%	713 791	+0,0%	713 791
74 - 744 FCTVA bâtiment+entretien	-75,3%	20 194	-1,0%	20 000	+0,0%	20 000	+0,0%	20 000
74 - Autres Dotations subventions et participations	-19,2%	355 411	-1,0%	325 065	+16,9%	380 000	-1,6%	374 000
74- participation des communes SDIS				24 180	+50,0%	36 270	+25,0%	45 338
75 - Autres produits gestion courante	-100,0%	0	-100,0%	0	-100,0%	0	-100,0%	0
013 - Atténuation de charges	+47,8%	43 894	+47,8%	22 500	+47,8%	22 500	+47,8%	22 500
Cap. de désendettement fin période								
Recettes financières	-3,1%	2497	-3,2%	2417	-3,3%	2337	+0,0%	2257
76 - Produits financiers (Refacturation emprunt Pôle enfance de Monséguir)	-3,10%	2 497	-3,20%	2 417	-3,31%	2 337	-3,42%	2 257
	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0
	+0,3%	8 766 408	+0,1%	8 774 801	+1,2%	8 882 340	+0,3%	8 912 746

Il est proposé de retenir les hypothèses suivantes pour les recettes de fonctionnement (CF. annexe n°3 Evolution comparée 2017-2019 des recettes réelles de fonctionnement/service) :

Produits des services (Chapitre 70) :

Les participations des familles sont attendues à la hausse dans les multi accueil et légèrement à la baisse dans les accueils de loisirs.

Fiscalité (Chapitre 73) :

Les services fiscaux ont notifié une Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour le périmètre de la CdC pour 2019 à 691 963 euros à la place de 676 361 euros perçus en 2018.

En l'absence d'éléments de la part des services fiscaux concernant les bases fiscales 2019, le produit TASCOM est maintenu à 156 568 euros car 2017 prenait en compte des mois de 2018 les IFR sont attendus en légère hausse et portés à 122 870 euros.

La variation forfaitaire de 2,2 % selon la formule instituée par la loi de finances 2017 est appliquée aux bases de la taxe d'habitation (TH), des taxes foncières bâties (TFB). Une variation physique de 0,25% des bases est projetée.

L'attribution de compensation perçue de certaines communes est réévaluée à 183 045 euros pour tenir compte de la contribution au déploiement du Haut débit sur le territoire à compter de 2019.

Dotation d'intercommunalité (Chapitre 74) :

La DGF prise en compte correspond à celle simulée sur le site de l'AMF, en légère diminution pour la part compensation et légère augmentation pour la part dotation intercommunale.

Participations (Chapitre 74) :

Les participations sont estimées par les services à la lumière des dossiers de subventions déposés, des montants notifiés en 2018 concernant le contrat enfance jeunesse et des participations PSO/PSU estimées lors du budget prévisionnel CAF. Les montants versés par le conseil départemental ont été maintenus.

Les baisses progressives des subventions du CD33 pour le financement des postes du réseau de lecture publique sont prises en compte.

III.B Dépenses de fonctionnement

	2018		2019		2020		2021	
	Evol %	€						
Dépenses réelles de fonctionnement								
Dépenses de gestion	+4,1%	8 024 916	+4,1%	8 353 944	+1,4%	8 468 386	+2,4%	8 673 659
011 - Charges à caractère général	+14,4%	979 129	+3,6%	1 014 423	+3,0%	1 044 856	+3,0%	1 076 202
012 - Charges de personnel	+5,1%	3 554 554	+4,1%	3 700 040	+4,0%	3 848 041	+4,0%	4 001 963
65 - Autres charges de gestion courante (hors 6554-hors6574)	+0,8%	454 284	+6,8%	485 266	+1,0%	490 118	+1,0%	495 020
6574 Subvention associations	+22,3%	348 149	+1,9%	354 808	+1,0%	358 356	+1,0%	361 940
6554 - contribution aux syndicats (Pays, OTEM, SCOT, Gironde numérique) subvention Bois Majou	-4,7%	233 956	+3,7%	242 560	+1,0%	244 986	+1,0%	247 435
65-SDIS			+100,0%	86 913	+0,0%			
			+100,0%	24 189	+50,0%	36 284	+25,0%	45 354
014-AC Versée Cap. de désendettement fin période	figée	2 454 844	figée	2 445 745	figée	2 445 745	figée	2 445 745
Charges financières	+2,1%	18 760	-7,7%	17 316	-9,6%	15 660	+85,3%	29 026
66-Intérêts payés s/dette en place	+2,1%	18 760	-7,7%	17 316	-9,6%	15 660	-10,6%	14 003
66-Intérêts payés s/dette à venir	+100,0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	15 022
66-Indemnités de remboursement anticipé								
	+4,1%	8 043 676	+4,1%	8 371 260	+1,3%	8 484 046	+2,6%	8 702 684

Chapitre 011 – charges à caractère général

L'hypothèse retenue pour 2019 correspond à **90 % de l'ensemble des demandes formulées par les services**, soit une augmentation d'environ 35 294 euros (3,6%) par rapport au CA 2018, expliquée en grande partie le déploiement du Réseau de lecture publique et gymnase, une poursuite de la politique d'entretien des bâtiments communautaires, une indemnisation au lieu de la mise à disposition de personnel pour la cuisine centrale, la mise à disposition de l'ensemble de services de la communauté d'un technicien informatique mutualisé pour assurer la sécurité et former les services à une bonne utilisation des outils numériques.

Les hypothèses à partir de 2019 tiennent compte de la poursuite du déploiement du réseau de lecture publique (Médiathèque La Réole). (Voir annexe n°1 *Evolution comparée 2017-2019 du chapitre 011 Charges à caractère général*) A compter de 2020, il est appliqué une évolution de 3% /an.

Chapitre 012- Frais de personnel

Cette hypothèse prévoit une marge à minima pour faire face aux besoins de renforts et de remplacements (structures d'encadrement de mineurs). Dans la simulation, il est proposé de prendre **en compte 97% des demandes retenues au BP2019 au chapitre 012**, soit une augmentation d'environ 145 486 euros (4,1%) par rapport au CA 2018. A compter de 2020, une augmentation de 4% par an est projetée.

L'évolution des rémunérations

En 2019 et les années suivantes, l'évolution prévisionnelle des rémunérations des agents dépendra principalement de l'application de diverses mesures décidées au niveau national, ainsi que des dispositions statutaires relatives à l'avancement de la carrière des fonctionnaires, parmi lesquelles :

- le rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie depuis 2018 : ce dispositif vise à lutter contre l'absentéisme et consiste à ne pas rémunérer un fonctionnaire le premier jour de son absence pour maladie ;

- la revalorisation de « l'indemnité compensatrice CSG » qui avait été mise en place au 1er janvier 2018 suite à la hausse de la cotisation sociale généralisée (CSG) de 1,7 point. Cette évolution concerne les agents dont la rémunération a augmenté en 2018, du fait d'une promotion, d'un changement de grade ou de cadre d'emplois ;
- la nouvelle hausse de + 0,27 point de la cotisation salariale retraite des fonctionnaires (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) prévue dans le décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 qui fait suite aux différentes réformes des retraites ;
- l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), dont la mise en œuvre se poursuit en 2019 (après une année blanche en 2018), au travers notamment :
 - des revalorisations de grilles indiciaires pour les agents de catégorie C et B, ainsi que pour certains agents de catégorie A de la filière sociale ;
 - de la deuxième phase du transfert primes/points pour les agents de catégorie A (hors ceux déjà effectifs depuis 2017 au sein de la filière sociale) ;
 - le passage en catégorie A au 1er février 2019 des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ;
 - l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif pour les fonctionnaires du fait des avancements d'échelons et de grades. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

Pour ce qui concerne spécifiquement le régime indemnitaire, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) a vocation à constituer le nouveau dispositif indemnitaire de référence ayant vocation :

- à s'appliquer à l'ensemble des agents, quels que soient leurs grades ou leurs filières d'appartenance ;
- à remplacer l'ensemble des primes et indemnités, à l'exception de celles limitativement énumérées par décret ;
- à être mis en œuvre par les collectivités locales et leurs établissements publics dans un délai raisonnable.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) constitue une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est, quant à lui, une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Dans un premier temps, la DRH va entreprendre un travail préparatoire au niveau technique pour ensuite associer les représentants de la collectivité et du personnel dans un second temps.

Dans ce contexte, ce travail préparatoire se poursuivra durant l'année 2019. Un budget limité sera donc inscrit en la matière au budget primitif 2019.

Les avantages en nature

Concernant les avantages en nature et les heures supplémentaires, la Cdc applique un régime strict de récupération des heures conformément au règlement des congés et absences votés en 2018.

Le temps de travail

Le temps de travail effectif à CdC est de 1 600 heures, durée légale du travail moins la journée du Président.

La collectivité poursuit sa politique d'avancement de grade. Neuf agents ont total en bénéficieront en 2019.

Politique de dé-précarisation : un agent en CUI se verra proposer une intégration directe dans la FPT (en agent de catégorie C) à l'issue de la fin du dispositif aidé en mai de cette année.

Enfin des revalorisations de régime indemnitaire se poursuivent et 5 agents sont ciblés pour cette année.

Chapitre 014 – Attribution de compensation

A compter de 2019, l'hypothèse retenue tient compte de l'ajustement des frais pour le haut débit et ne tient pas compte de certaines modifications de documents d'urbanisme, de l'arrêt de la procédure AVAP. Le montant reversé s'élève à 2 445 744 euros.

COMMUNES	AC 2019 -01 versées aux communes Compte DF 739211	AC 2019-01 perçues par la CdC Compte RF 73211	GN Fibre	Nouvelles AC 2019 versées aux communes Compte DF 739211	Nouvelles AC 2019 perçues par la CdC Compte RF 73211
AILLAS	59 574		833	58 741	
AUROS	94 030		926	93 104	
BAGAS		3 149	183		3 332
BARIE		11 835	263		12 098
BASSANNE		5 336	112		5 448
BERTHEZ		2 075	223		2 298
BLAIGNAC		9 716	184		9 900
BOURDELLES	18 761		116	18 645	
BRANNENS	36 567		171	36 396	
BROUQUEYRAN		4 557	155		4 712
CAMIRAN		1 960	335		2 295
CASSEUIL	10 065		300	9 765	
CAUDROT	70 557		778	69 779	
ESSEINTES	69 446		177	69 269	
FLOUDES		8 580	90		8 670
FONTET	53 289		555	52 734	
FOSSES-ET-BALEYSSAC	4 000		148	3 852	
GIRONDE-SUR-DROPT	502 089		881	501 208	
HURE	4 540		420	4 120	
LAMOTHE-LANDERRON	26 047		838	25 209	
LOUBENS		17 444	202		17 646
LOUPIAC-DE-LA-REOLE	4 902		289	4 613	
MONGAUZY		808	453		1 261
MONSEGUR	48 547		1 287	47 260	
MONTAGOUDIN	9 635		113	9 522	
MORIZES		13 059	374		13 433
NOAILLAC		542	262		804
PONDAURAT	49 878		368	49 510	
PUYBARBAN	8 942		368	8 574	
REOLE (La)	1 082 785		3 207	1 079 578	
ROQUEBRUNE		12 909	179		13 088
SAINT EXUPERY		6 930	105		7 035
SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE		34 624	248		34 872
SAINT LAURENT DU PLAN	8 723		76	8 647	
SAINT MARTIN DE SESCAS	71 836		391	71 445	
SAINT MICHEL DE LAPUJADE		17 361	186		17 547
SAINT PIERRE D'AURILLAC	138 765		931	137 834	
SAINT SEVE		9 600	149		9 749
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR		16 535	288		16 823
SAINTE FOY LA LONGUE		1 910	125		2 035
SAVIGNAC	86 365		425	85 940	
TOTAUX	2 459 342	178 929	17 714	2 445 744	183 045

Chapitre 65 – Subventions versées

L'hypothèse 2019 tient compte des éventuelles augmentations dues à des nouvelles demandes : plateforme mobilité, des cotisations dans les syndicats recomposés (Voir annexe n°2 *Evolution comparée 2017-2019 des subventions versées*) A compter de 2020, une augmentation de 1% /an est simulée.

III.C Epargne Brute

Pour mémoire, **l'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion** le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

Tableau de synthèse des soldes	2018	2019	2020	2021	Evolution période 2015-2020	Evolution annuelle moyenne 2015-2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 766 408	8 774 801	8 882 340	8 912 746	18,8%	4,0%
<i>évol n-1 en %</i>	0,3%	0,1%	1,2%	0,3%		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 043 676	8 371 260	8 484 046	8 702 684	21,3%	4,5%
<i>évol n-1 en %</i>	4,1%	4,1%	1,3%	2,6%		
EPARGNE DE GESTION	741 492	420 857	413 954	239 087	-30,8%	-4,5%
<i>évol n-1 en %</i>	-27,9%	-43,2%	-1,6%	-42,2%		
FRAIS FINANCIERS	18 760	17 316	15 660	29 026	-86,4%	-7,0%
<i>évol n-1 en %</i>	2,1%	-7,7%	-9,6%	85,3%		
EPARGNE BRUTE	722 733	403 541	398 294	210 062	-20,2%	-4,4%
<i>évol n-1 en %</i>	-28,5%	-44,2%	-1,3%	-47,3%		
DEPENSES D'EQUIPEMENT	728 442	2 692 238	2 436 808	1 635 322	55,0%	9,2%
<i>évol n-1 en %</i>	-78,1%	269,6%	-9,5%	-32,9%		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 240 052	873 841	1 193 717	2 257 221	24,3%	4,4%
<i>évol n-1 en %</i>	80,3%	-29,5%	36,6%	89,1%		
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	131 636	135 096	135 228	219 782	99,7%	14,8%
<i>évol n-1 en %</i>	8,3%	2,6%	0,1%	62,5%		
EMPRUNT	200 000	0	1 326 884	516 431	100,0%	#DIV/0!
<i>évol n-1 en %</i>		-100,0%	#DIV/0!	-61,1%		

Variables de pilotage	2018	2019	2020	2021	Evolution période 2015-2021	Evolution annuelle moyenne 2015-2021
ENCOURS DE DETTE	1 328 878	1 193 782	2 385 437	2 682 086	282,16%	239,9%
EPARGNE BRUTE (en €)	722 733	403 541	398 294	210 062	-57,90%	-20,2%
TAUX EPARGNE BRUTE (en%)	8,2%	4,6%	4,5%	2,4%		
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)	1,8	3,0	6,0	12,8		

HYPOTHESES RETENUES POUR LA PROSPECTIVE 2019-2021

MODELISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité : Var Physique des bases TH TFNB 0,25 % En 2019 1 évolution forfaitaire des bases + 2,2% TH et TFNB (bémol sur recalcul des bases de certains locaux professionnels) +1% en 2020 et 2021

Incertitude sur la CFE - attente de retour d'installation d'entreprises mais prudence sur le ralentissement d'autres entreprises sur le territoire

Dotations: + DGF CF CALCUL AMF + demandes des services concernant les participations familles et calcul

Intégration d'une recette 24 180€ SDIS de la part des communes qui évolue comme la dépense sur 3 ans

Dégressivité des aides du CD33 pour les postes RLP prise en compte.

DCRTP -1,3% FDPTP -14,7% par an à compter de 2019

MODELISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHP 011 90% -dés 2019 (1 127K€), puis évolution de 3%/an

CHP 012 97% ddes 2019 (3 814K€) + puis évolution de 4%/an

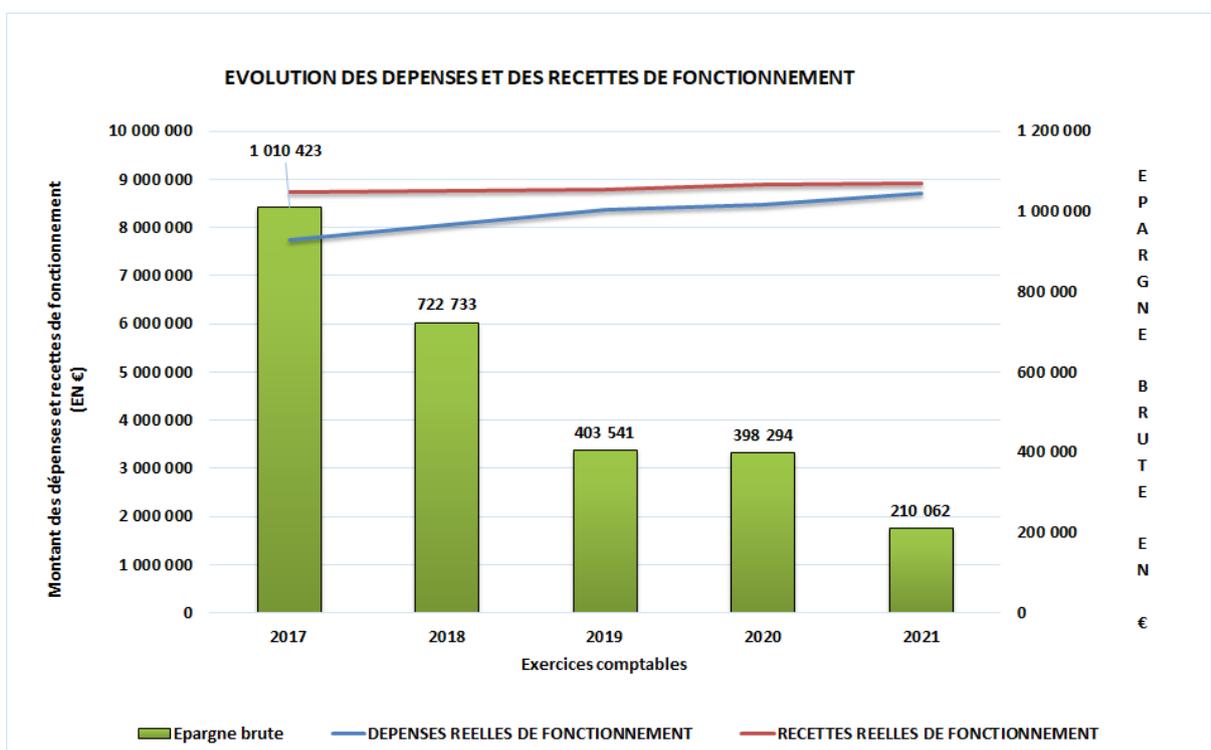
CHP 65 95%demandes 2019 // évolution de 1%/an

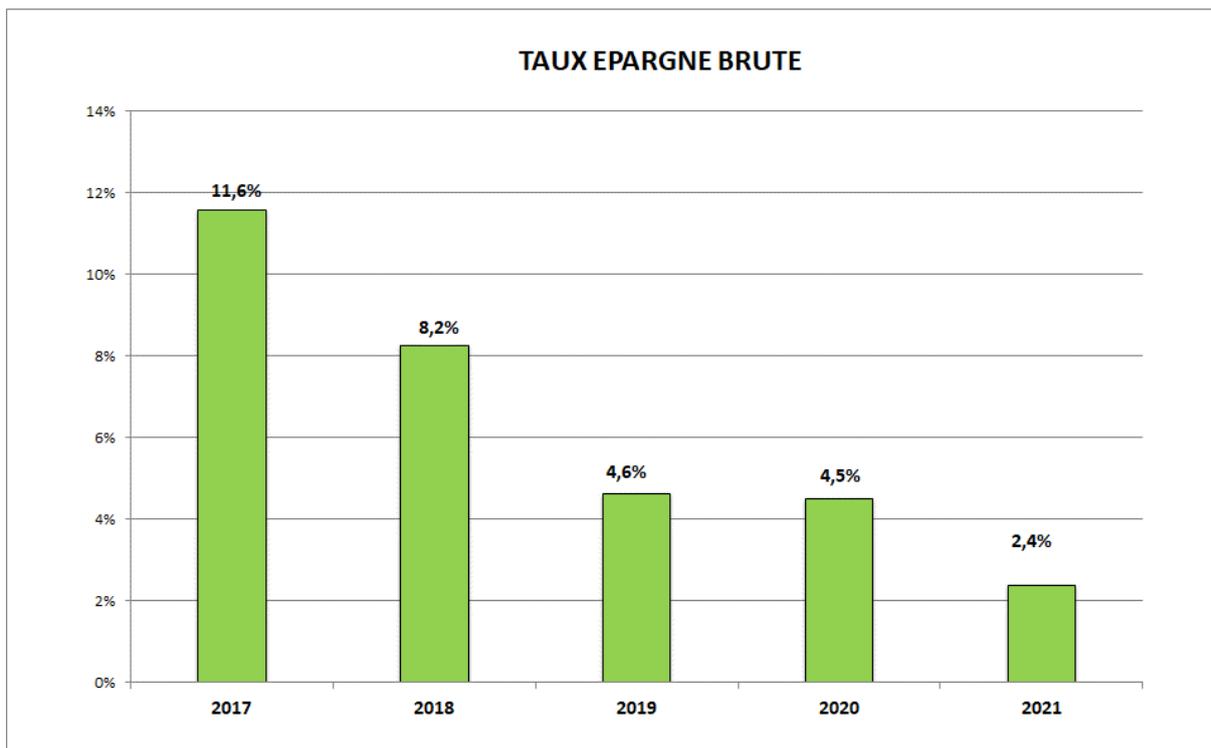
CHP014 ajustement AC cf. haut débit// chp73 les communes qui participent

MODELISATION DE L'INVESTISSEMENT

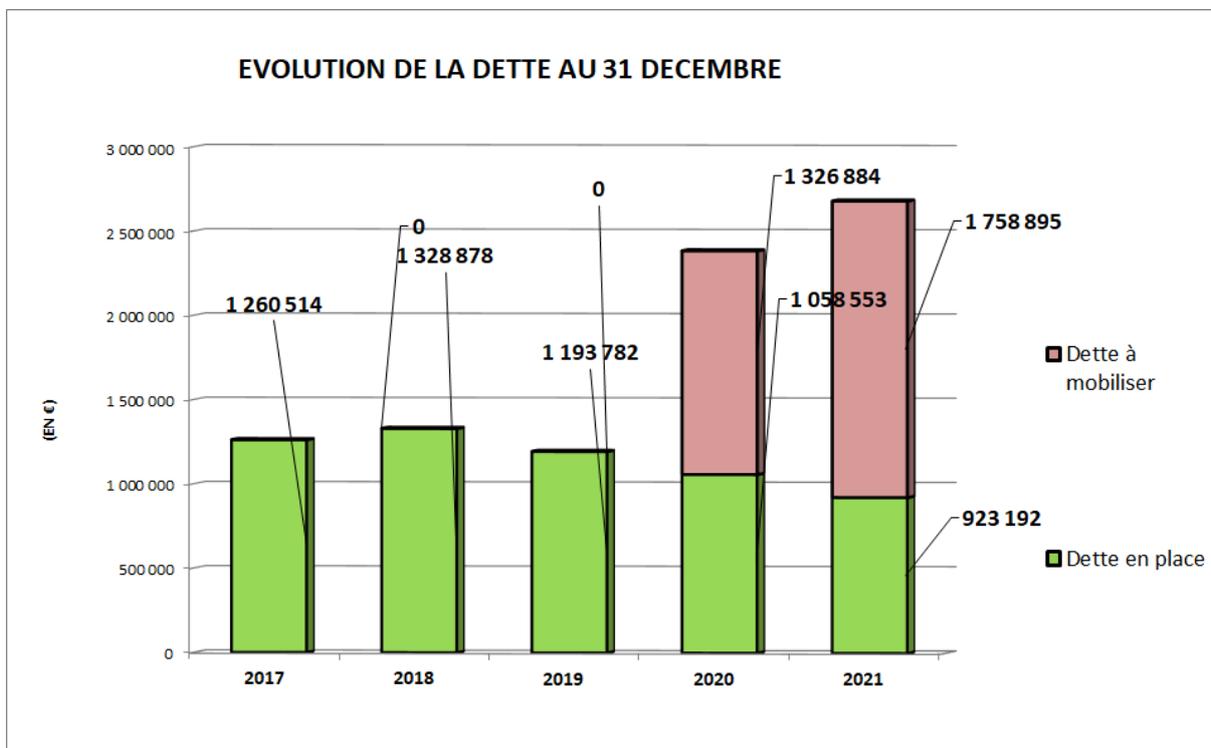
Demandes 2019 +PPI actualisé

Emprunt: Tableau d'extinction de la dette ancienne + calcul automatique des emprunts nouveaux au taux de 1,5% sur 15 ans





III.D Dette ancienne et future

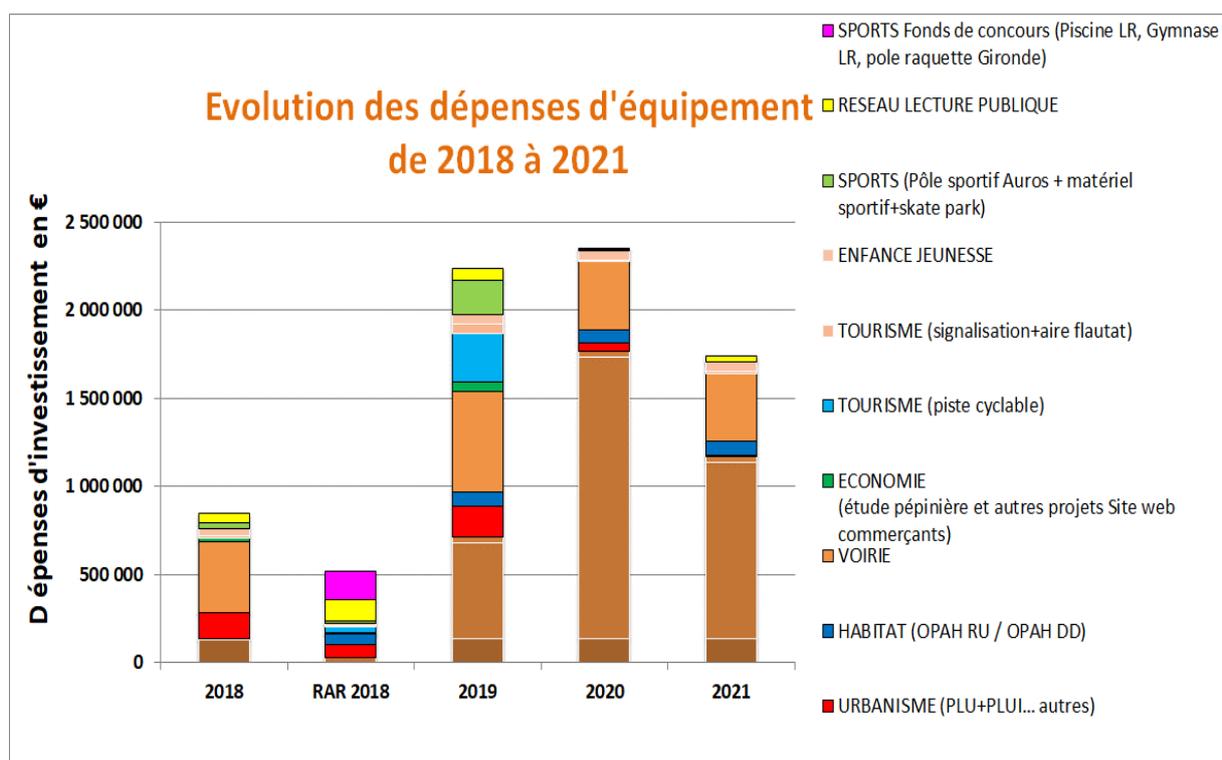


La CdC est peu endettée, mais pourrait avoir recours aux emprunts pour financer ses futurs investissements dès 2020, si elle dispose d'une épargne suffisante.

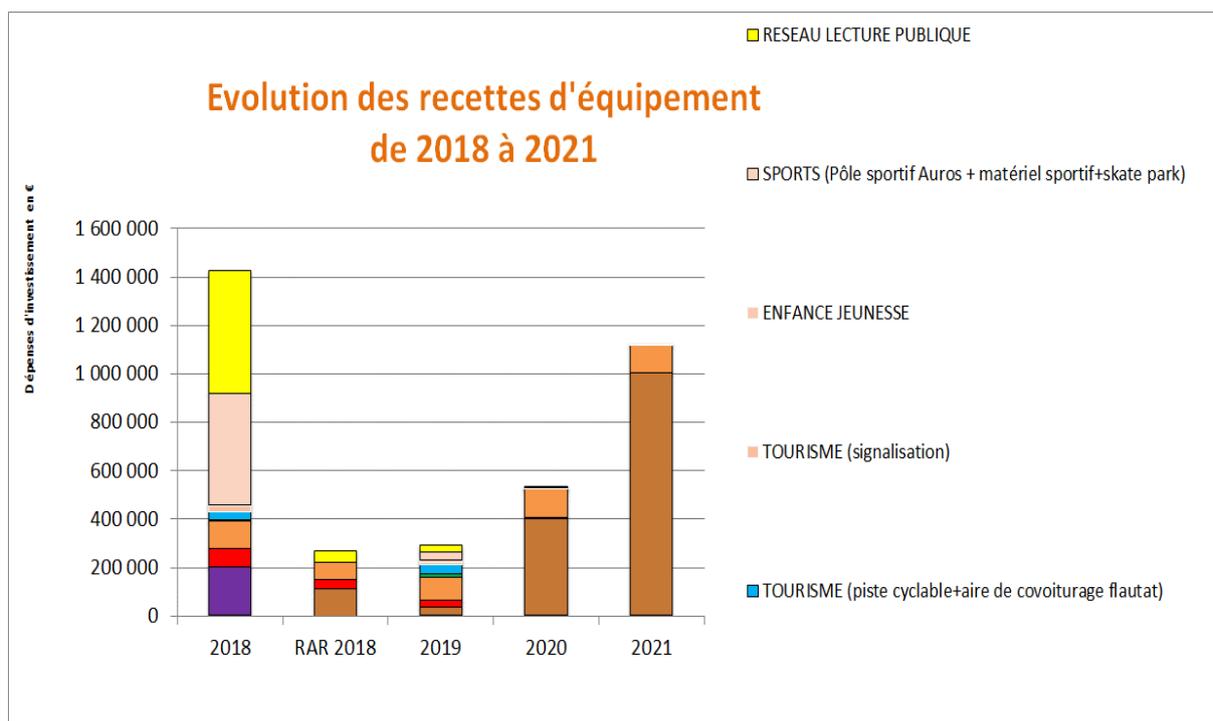
III.E Plan pluriannuel d'investissement

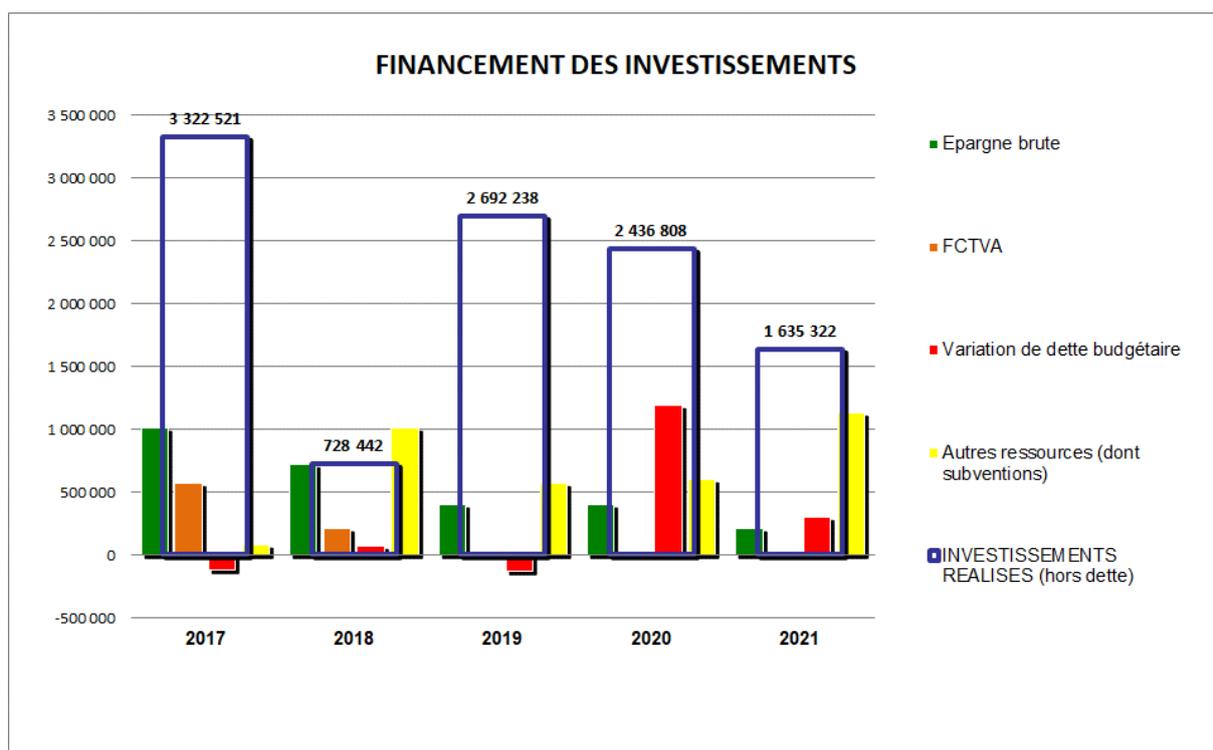
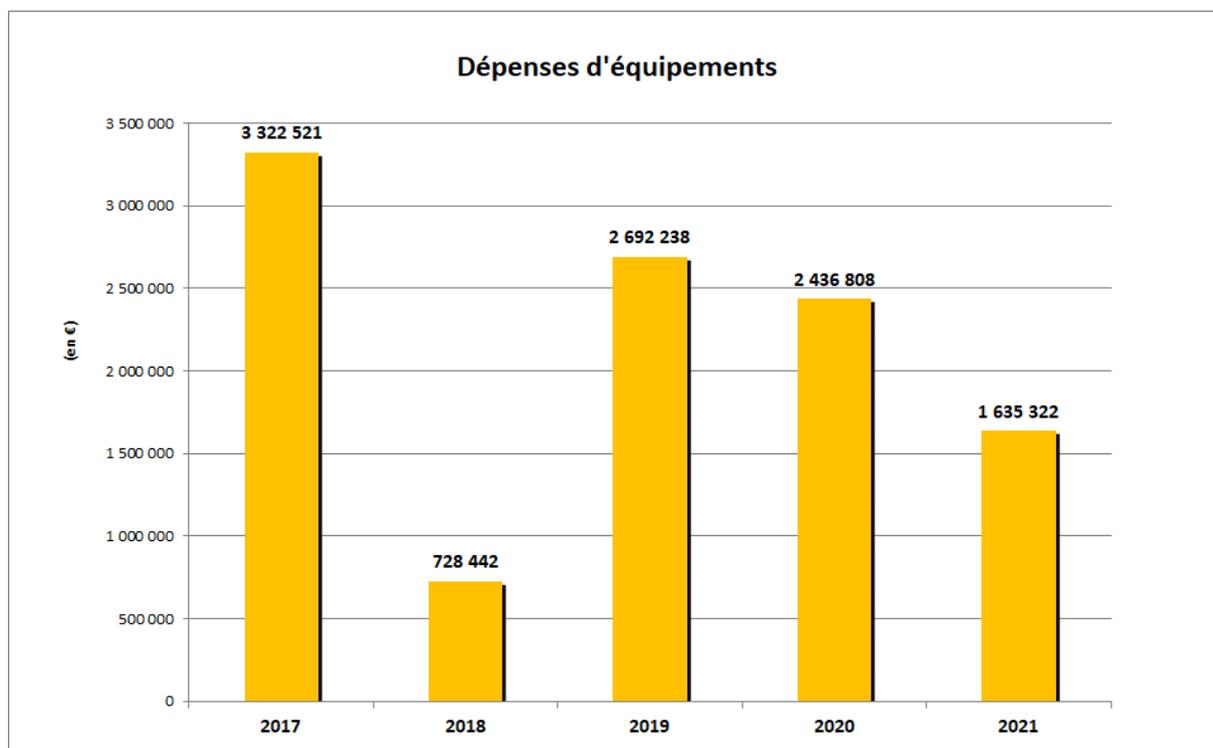
En ce qui concerne l'investissement, un Programme pluri-annuel est joint en annexe avec une précision particulière sur les demandes 2019.

Libellés des dépenses brutes d'investissement (en euros)	2018	RAR 2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021	Moyenne annuelle 2018 -2021
Remboursements d'emprunts	131 636	0	135 096	135 228	135 362	846 341	211 585
Refinancement de 3 prêts						639 179	159 795
AG ADMINISTRATION (dont équipement polyvalent du futur y compris siège 2.4M€HT)	2 738	28 891	542 196	1 600 000	1 000 000	3 156 723	789 181
AG Fonds de concours (GN)	3 270	0	3 270	3 270	3 270	29 314	7 329
Haut Débit - Fibre optique	0	0	35 426	35 426	35 426	106 278	26 570
URBANISME (PLU+PLUI... autres)	151 173	76 398	177 343	40 512	5 526	491 084	122 771
HABITAT (OPAH RU / OPAH DD)	500	56 722	79 500	79 500	79 500	244 000	61 000
VOIRIE	400 151	2 000	570 000	387 000	387 000	2 811 069	702 767
ECONOMIE (étude pépinière et autres projets Site web commerçants)	20 292	3 531	53 326	0	0	328 031	82 008
ECONOMIE Fonds de concours	19 800		39 800	15 000	15 000	110 410	27 602
TOURISME (piste cyclable)	0	37 044	272 000	0	0	396 334	99 083
TOURISME (signalisation+aire flautat)	14 804	7 321	55 500	7 500	7 500	197 424	49 356
TOURISME Fonds de concours	0		10 000			14 350	3 588
ENFANCE JEUNESSE	37 816	15 289	53 600	53 600	53 600	248 381	62 095
SPORTS (Pôle sportif Auros + matériel sportif+skate park)	35 002	9 188	198 250	5 000	5 000	2 638 540	659 635
SPORTS Fonds de concours (Piscine LR, Gymnase LR, pole raquette Gironde)	0	160 000				154 429	38 607
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	52 478	123 873	67 293	10 000	35 000	2 709 414	677 353
CULTURE (matériel scénique + instruments+parc de matériel)	4 491	1 777	9 700	200 000	8 500	247 213	61 803
TOTAL Dépenses d'investissement	874 152	522 034	2 302 300	2 572 036	1 770 684	15 368 513	3 842 128
TOTAL Dépenses d'équipement (Hors remboursement d'emprunt)	742 516	522 034	2 167 204	2 436 808	1 635 322	13 882 993	3 470 748



Libellés des recettes d'investissement (en euros)	2018	RAR 2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021	Moyenne annuelle 2018 -2021
Encaissements d'emprunts	200 000		0			200 000	50 000
Refinancement de 3 prêts						0	0
AG ADMINISTRATION (dont siège 1,5M€HT)	2 035	112 561	33 576	400 000	1 000 000	1 548 172	387 043
Haut Débit - Fibre optique	0					0	0
URBANISME (PLU+PLUI... autres)	74 845	36 641	29 091	6 077	829	147 483	36 871
HABITAT (OPAH RU / OPAH DD)	0		0	0		0	0
VOIRIE	115 753	74 902	93 503	115 753	115 753	515 663	128 916
ECONOMIE (étude pépinière et autres projets)	910		15 262	0		16 172	4 043
						0	0
TOURISME (piste cyclable+aire de covoiturage flautat)	34 234		40 040	0		74 274	18 568
TOURISME (signalisation)	26 104		9 104	1 230	1 230	37 669	9 417
						0	0
ENFANCE JEUNESSE	4 954		8 793	2 789	2 789	19 324	4 831
SPORTS (Pôle sportif Auros + matériel sportif+skate park)	459 149		30 881	0	0	490 030	122 507
			0	0		0	0
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	508 637	47 474	32 281	4 000	0	592 392	148 098
CULTURE (matériel scénique + instruments+parc de matériel)	409		1 591	60 000	1 000	63 000	15 750
TOTAL Recettes d'investissement	1 427 029	271 578	294 121	589 849	1 121 601	3 704 177	926 044
TOTAL Recettes d'équipement (Hors encaissements d'emprunt)	1 227 029	271 578	294 121	589 849	1 121 601	3 504 177	876 044





Annexes

Annexe n°1 Evolution comparée 2017-2019 /service des charges à caractère général (011) ;

Annexe n°2 Evolution comparée 2018-2019 /service de la masse salariale (012) ;

Annexe n°3 Evolution comparée 2017-2019 /service des subventions versées (65) ;

Annexe n°4 Evolution comparée 2017-2019/service des recettes réelles de fonctionnement ;

Annexe n°5 Demandes d'investissement 2019 ;

Annexe n°6 Projets de Budgets annexes.

**Annexe n°01 Evolution comparée 2017-2018/service
des charges à caractère général (011)**

SERVICES / COMPTES	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Variation BP2019/ CA 2018 (en €)	Variation BP2019/ CA 2018 (en %)	variation BP2019/ Budget 2018 (en €)
AG - ADMINISTRATION GENERALE	99 310	146 608	102 589	136 229	33 640	32,79%	-10 379
ALSHLR - Accueils de Loisirs Sans Hébergement LA Réole	86 706	101 687	89 459	90 770	1 311	1,47%	-10 917
ALSHMO - Accueils de Loisirs Sans Hébergement Monségur	40 568	50 329	45 897	50 503	4 606	10,03%	174
ALSHSA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Savignac	61 640	71 189	66 620	65 895	-725	-1,09%	-5 294
ALSHSPA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement St Pierre d'Aurillac	1 510	1 500	294	0	-294	-100,00%	-1 500
CAP33 - CAP 33	8 877	15 206	12 607	15 327	2 720	21,58%	121
CISPDLR - CISPD LA REOLE	4 973	8 816	4 509	5 390	881	19,55%	-3 426
CULTURE - CULTURE	40 144	68 136	66 531	65 738	-793	-1,19%	-2 398
ECONO - ECONOMIE	8 303	12 621	11 995	18 658	6 663	55,55%	-463
JEUNAU - ACCUEIL JEUNES AUROS	9 043	18 941	14 730	17 985	3 255	22,10%	-956
JEUNLR - ACCUEIL JEUNES LA REOLE	18 114	17 735	14 435	17 620	3 185	22,06%	-115
LAEPLR - LAEP LA REOLE	2 037	2 491	1 048	2 110	1 062	101,27%	-558
MAAU - MULTI ACCUEIL AUROS	20 339	27 393	25 861	26 714	853	3,30%	-679
MALR - MULTI ACCUEIL LA REOLE	41 900	52 988	48 145	60 676	12 531	26,03%	7 688
MAMO - MULTI ACCUEIL MONSEGUR	24 645	33 702	32 652	30 227	-2 426	-7,43%	-1 767
MASPA - MULTI ACCUEIL SAINT PIERRE D'AURILLAC	37 344	55 977	39 812	48 374	8 562	21,51%	-9 142
MUS - MUSIQUE	13 534	17 115	12 499	16 301	3 802	30,42%	326
RAMAU - RAM AUROS	3 276	5 996	5 032	5 060	28	0,55%	-936
RAMLR - RAM LA REOLE	6 390	14 055	9 958	11 960	2 001	20,09%	-2 095
RAMMO - RAM MONSEGUR	6 511	10 399	9 541	8 165	-1 376	-14,42%	-2 234
RAMSPA - RAM COTEAUX MACARIENS	0	0	0	0	0		0
RLP - RESEAU LECTURE PUBLIQUE	49 440	52 224	47 012	65 122	18 110	38,52%	12 897
RLPGIR - MEDIATHEQUE GIRONDE SUR DROPT	18 862	30 612	28 536	30 510	1 974	6,92%	-102
RLPLR - MEDIATHEQUE LA REOLE	21 175	39 934	29 440	38 537	9 097	30,90%	-1 397
RLPMON - MEDIATHEQUE DE MONSEGUR	3 106	4 233	3 200	3 362	162	5,08%	-871
SOCIAU - ACCUEIL SOCIAL AUROS	5 360	3 687	3 386	3 406	20	0,58%	-281
SOCILR - ACCUEIL SOCIAL LA REOLE	0	0	0	0	0		0
SOCIMO - ACCUEIL SOCIAL MONSEGUR	3 063	3 612	2 612	3 355	743	28,47%	-257
SPORT - SPORT	45 434	60 508	44 740	47 435	2 695	6,02%	-13 073
ST - SERVICES TECHNIQUES	4 201	18 708	15 942	9 991	-5 951	-37,33%	-8 717
TOURIS - TOURISME	3 603	4 899	4 272	10 834	6 562	153,59%	5 935
URBANISME - URBANISME	10 867	13 003	9 778	16 024	6 246	63,87%	3 021
VOIRIE - VOIRIE	155 735	191 394	176 053	204 860	28 807	16,36%	13 466
Total général	856 009	1 155 699	979 188	1 127 137	147 949	15,11%	-33 930
POLE ATTRACTIVITE	182 708	240 625	218 040	260 367	42 327	19,41%	13 242
POLE POPULATION	573 991	768 465	658 559	730 541	71 982	10,93%	-36 793
AG	99 310	146 608	102 589	136 229	33 640	32,79%	-10 379

Annexe n°02 Evolution comparée 2018-2019/ service de la masse salariale

Budget/services	CA 2018	Budget 2019	Evolution (en €) BP19 / CA18	Evolution (en %) BP19 / CA18	Commentaires
Budget principal CdC Chapitre 012	3 554 554	3 814 474	259 920	7,31%	
AG	669 220	734 573	65 352	9,77%	Imputé en AG avant affectation définitive Maternité (20 000) - PPCR- Retours 1/2 dispo (18000) - RIFSEEP (10 000) - Evolution RI (4 000)
DGA POPULATION	2 616 599	2 770 207	153 608	5,87%	
Enfance Jeunesse	729 784	757 623	27 839	3,81%	
ALSH LR	268 358	292 035	23 677	8,82%	Option déflafonnement vacances d'automne
ALSH M	154 872	164 779	9 907	6,40%	Option déflafonnement vacances juillet
ALSH S	181 852	178 773	-3 079	-1,69%	option déflafonnement vacances automne, Noël et mercredis
ALSH SPA	2	0	-2	-100,00%	
AJ A	54 475	48 033	-6 442	-11,83%	Correction ventilation agent reportée sur jeunes LR
AJ LR	34 182	35 633	1 452	4,25%	Correction ventilation agent reportée depuis Jeunes Auros
CISPD	36 044	38 370	2 326	6,45%	CMO demi-traitement sur longue période 2018
Petite Enfance	1 341 239	1 443 708	102 470	7,64%	
MA AU	238 642	261 624	22 982	9,63%	Prévision remplacement CMO 2 mois par structure Remplacement CMO-mater d'un agent jusqu'au 31/12/2019
MA LR	327 960	344 663	16 703	5,09%	Prévision remplacement CMO 2 mois par structure
MA MO	268 578	291 778	23 200	8,64%	Prévision remplacement CMO 2 mois par structure Remplacement agent CMO en janvier
MA SPA	416 641	450 811	34 170	8,20%	Prévision d'une infirmière à mi-temps à compter d'avril Prévision remplacement CMO 2 mois par structure
SAF SPA	80	0	-80	-100,00%	
RAM A	23 551	24 401	850	3,61%	
RAM LR	39 167	43 964	4 797	12,25%	Prévision remplacement CMO 2 mois par structure
RAM M	19 623	19 899	276	1,41%	
RAM SPA	480	0	-480	-100,00%	Ventilation sur RAM SPA supprimée en 2019
LAEP	6 517	6 568	52	0,79%	
Lecture Publique	360 271	375 725	15 455	4,29%	
RLP	81 623	95 899	14 276	17,49%	Avancement échelon responsable RLP 1/2 ETP supplémentaire navette = retour dispo
RLP GIR	124 672	133 876	9 203	7,38%	Responsable RLP GIR en année complète
RLP LR	114 442	106 471	-7 971	-6,97%	Remplacement agent parti par stagiaire début de grille
RLP M	39 533	39 480	-53	-0,14%	
Sport	81 901	81 100	-802	-0,98%	
SPORT	37 581	40 433	2 852	7,59%	Nomination stagiaire ETAPS (catégorie B)
CAP33	44 320	40 667	-3 654	-8,24%	1 éducateur spécialisé en moins demandé
Culture	66 287	65 400	-886	-1,34%	
CULTURE	55 051	56 108	1 057	1,92%	Entretien des locaux en année pleine pour partie
MUSIQUE	11 236	9 293	-1 943	-17,29%	Remplacement agent suite mi-temps thérapeutique 2018 non reporté sur 2019
ASP	37 117	46 650	9 534	25,69%	
ASP A	19 694	17 235	-2 459	-12,49%	Correction ventilation sur ASP LR des heures complémentaires
ASP M	17 423	17 926	504	2,89%	
ASP LR	0	11 489	11 489	100,00%	Fonctionnement en année pleine ASP LR débuté en septembre 2018 (2 jours semaine)
DGA ATTRACTIVITE TERRITOIRE	268 735	309 694	40 959	15,24%	
ECONOMIE	9 193	19 179	9 987	108,64%	Manager de commerce imputé à 50% et non plus 20% à compter de juillet 2019
TOURISME	10 424	11 155	731	7,01%	
URB	81 316	88 828	7 512	9,24%	Stagiaire 6 mois
ST	85 763	100 719	14 956	17,44%	Mise à disposition personnel Mairie BOURDELLES plus importante (culture, ST) Mise en stage contrat CUI
VOIRIE	82 039	89 813	7 773	9,48%	Avancement de grade et d'échelon pour 2 agents avec +37 points par agent

Annexe n°03 Evolution comparée 2016-2018/service des subventions versées

(65)

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A DIVERS ORGANISMES DE GROUPEMENT (art 65548)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
A.G.	SM PAYS RIVES DE GARONNE	17 746	26 344	31 232	4 888	2018 :1,38 €/H Pop DGF 2017 24169 habt Part fixe 1,09€ /H et Part conditionnelle 0,29 €/H 2019: 1,28 €/H Pop DGF 2018 24 400 habt
	SYNDICAT MIXTE PAYS DU HE2M	8 714				
	SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE	7 671	7 656	7 730	74	mail de GN 04032019 pop DGF 2017 24 400 Hab. et Pfiscal
	SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GIRONDE	19 205	20 785	24 400	3 615	2018:0,86€ X 24 169H pop DGF2017 2019: 1,00€/HX24 400 H pop DGF 2018
	syndicat gens du voyage Langon	3 846	5 090	5 090	0	Syndicat gens du voyage - a confirmer
	CLIC DU HAUT ENTRE DEUX MERS	18 867	19 520	19 520	0	2018:0,80€X 24 400 pop dgf 2018 2019: 0,80€X Habt pop dgf 2019 (?)
	ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE (AMG)	1 550	1 561	1 589	27	courrier 18/02/2019 Pop INSEE 2019 24 180 H cotisation AMG 0,02 €/Hab 483,60 € cotisation AMF 0,0457 €/Hab 1 105,03 €
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		77 598	80 956	89 560	8 604	8 604,19 €
Tourisme	OTEM	166 087	153 000	153 000	0	donnée brute -explication du recours aux différents services - Maintien
TOTAL TOURISME		167 887	153 000	153 000	0	0,00 €
TOTAL COMPTE 65548 DIVERS REGROUPEMENTS		245 485	233 956	242 560	8 604	8 604,19 €

DETAILS DES CONTRIBUTIONS VERSEES A DIVERS ORGANISMES DE GROUPEMENT (art 6557)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
Habitat	Participation SIPHEM Maison de l'Habitat(3,25€/Hab.)	84 021	96 676	97 600		4€/Hab * 24 400 pop DGF 2018 Hab à confirmer
TOTAL COMPTE 6557 ADMINISTRATION GENERALE		84 021	96 676	97 600	0	924,00 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES AUX COMMUNES MEMBRES DU GROUPEMENT FP (art 657341)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
Economie	Participation versée pour une étude redynamisation commerciale	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL ECONOMIE		0	0	0	0	0,00 €
Enfance	Participations CAF/MSA reversées aux communes	101 783	104 964	105 000	36	PSE perçue reversée aux communes
SOUS-TOTAL ENFANCE		101 783	104 964	105 000	36	35,85 €
A.G. ("mobilités")	Participation versée pour le transport des enfants vers les équipements structurants de la CdC	0	0	30 000	30 000	appel à projets "mobilités" à affiner imputation asso ou prestation
SOUS-TOTAL AG ("mobilités")		0	0	30 000	30 000	30 000,00 €
TOTAL COMPTE 657341 PARTICIPATIONS COMMUNES		101 783	104 964	138 248	33 284	33 284,19 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES (657358)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
Enfance	SIRP BACALOMO PSEJ (CAF/MSA)	34 061	34 061	36 000	1 939	PSE perçue reversée aux organismes
	CdC Sud Gironde-Participation CVLV ALSH	1 000	-98	600	698	fréquentation 0,7% pas d'info
	CdC Sud Gironde -Participation CVLV Multipotes				0	
	Cdc SG CVLV Ludothèque 2017		1 950	0	-1 950	erreur imputation 2017
PE	CdC Sud Gironde - Participation RAM	4 854	2 731	0	-2 731	-2 044,16 €
TOTAL VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES (657358)		39 915	38 644	36 600	-2 044	-2 044,16 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A DES SPA (657363)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
Economie	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECO - BATIMENT FRIMONT	1 884	2 254	1 801	-453	Budget annexe Frimont (34003)
	Subvention Budget annexe Eco		0	0	0	Budget annexe Ecopole (34002)
Economie	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECO - BOIS MAJOU		0	86 913	86 913	Budget annexe Bois Majou (34005)
Musique	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECOLE DE MUSIQUE	112 246	103 941	109 405	5 463	Budget annexe REM (34004) avec info RH 18,02,2019
OM	SUBVENTION EQUILIBRE POUR ANV 2018	4 169	0	0	0	Budget annexe OM (34006)
GEMAPI	SUBVENTION EQUILIBRE GEMAPI 2018		0	0	0	Budget annexe GEMAPI (34007)
TOTAL PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES (657363)		118 299	106 195	198 120	91 924	91 924,14 €

DETAILS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE(art 6574)

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires	
TOURISME	PATRICIPATION AU PAYS D'ART ET HISTOIRE (PAH)	0	0	3 248	3 248	Sub demandée par OTEM à verser à l'OTEM (personnel + frais de com..)	
	SOUS-TOTAL TOURISME	0	0	3 248	3 248	3 248,34 €	
A.G. CULTURE	SOLID'AVENIR	3 400	3 000	3 000	0	Com Dev social	
	ASSOCIATION PASSERELLE	2 500	3 000	3 000	0	Com Dev social	
	EVS -AVL	2 500	3 000	3 000	0	Com Dev social	
	AFL SUD GIRONDE	800	800	0	-800		
	Aide alimentaire en Réolais BANQUE ALIMENTAIRE	1 200	1 500	1 500	0	Com Dev social	
	AIDE AU LOYER BANQUE ALIMENTAIRE			1 000	1 000	nouveauté 2019	
	REM (RADIO ENTRE DEUX MERS)	1 000	0	1 000	1 000		
	LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	450	450	450	0	tourisme	
	L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE	450	0	0	0		
	COMITE DES FETES DE SAVIGNAC						
	CAP SOLIDAIRE plateforme mobilité		5 465	5 612	147	0,23 €/hABT (Pop DGF 2018 24 400 habitants?)	
	Association Centre de soins en Réolais			1 000	1 000	0	
	Les amis de l'orchidée					0	
	TOTAL ADMINISTRATON GENERALE	12 300	18 215	19 562	1 347	1 346,51 €	
	CULTURE	OMCL	14 976	17 820	17 600	-220	COM culture 12/03/2019// pour les asso au dessus de 2000€ plus de versements en 2 fois
		Association Le Printemps de la musique lycéenne	900	900	900	0	COM culture 12/03/2019
ECRAN REOLAIS		23 900	31 400	19 000	-12 400	COM culture 12/03/2019 2018 versement de 5000 € avance à retirer de la sub proposée à 24000€	
Association L'art en campagne					0	COM culture 12/03/2019	
Association VIVACITE		2 160	2 376	2 376	0	COM culture 12/03/2019	
Association TRANS'MUSICALE		216	2 340	2 160	-180	COM culture 12/03/2019	
Association Equus Novus (Regula)		1 000	1 000	1 000	0	COM culture 12/03/2019	
DONC Y CHOCS					0	COM culture 12/03/2019	
Les éditions de l'Entre 2 mers					0	COM culture 12/03/2019	
Association LE PASSAGE		1 000	1 000		-1 000	COM culture 12/03/2019	
Association LA GRANGE					0	COM culture 12/03/2019	
Association L'AURORE (OUVRIERS DU THEATRE) - R		2 597	2 600	2 860	260	COM culture 12/03/2019	
Association FMALR		2 493	0		0	COM culture 12/03/2019	
Association ANIMATION TOURISME EN REOLAIS (Musicacité)		1 000	1 000	1 000	0	COM culture 12/03/2019	
Association ANIMAR'T		1 000	1 000	1 000	0	COM culture 12/03/2019	
IDDAC		5 300	6 000	6 000	0	COM culture 12/03/2019	
LES JOYEUX DES BARTHES					0	COM culture 12/03/2019	
CHEMIN DES ARTS					0	COM culture 12/03/2019	
Association PRELUDE					0	COM culture 12/03/2019	
Association LOUS REOULES		1 200		1 200	1 200	COM culture 12/03/2019	
Association LEZ'ARTS RYTHMES					0	COM culture 12/03/2019	
La Petite populaire		900	1 000	2 000	1 000	COM culture 12/03/2019	
In vidéo véritas		900			0	COM culture 12/03/2019	
Les Sous-fifres de ST Pierre		1 500	1 500	2 000	500	COM culture 12/03/2019	
OPERA DE BARIE					0	COM culture 12/03/2019	
LA LYRE DE LA JEUNESSE D'AILLAS		500			0	COM culture 12/03/2019	
ANIM ACTIONS			800		-800	COM culture 12/03/2019	
FESTIVAL LES RICHES HEURES DE A REOLE		2 770	3 050	280	COM culture 12/03/2019		
nouvelles demandes			2 000	2 000	COM culture 12/03/2019		
TOTAL CULTURE	61 542	73 506	64 146	-9 360	-9 360,00 €		

Compétence	Tiers	CA2017	CA 2018	BP2019	Variation BP2019/ CA2018 (en €)	Commentaires
SPORTS	SPORTING CLUB MONSEGUARIS football	2 134	1 837	964	-873	
	SPORTING CLUB MONSEGUARIS Handball			879		
	LES ARCHERS D'AUROS	884	981	980	-1	
	BARIE BASKET CLUB	1 065	1 029	1 175	146	
	Elan girondais	1 069	1 168	1 189	21	
	Union sportive Lamothe FOOT	732	684	662	-22	
	Ecole de Judo Réolaise	1 336	1 304	1 369	65	
	La Réole XIII	902	1 140	820	-320	
	Stade Réolais XV	1 335	1 219	1 242	23	
	Football club Gironde La Réole	1 040		1 049	1 049	
	VELO CLUB MARMANDAIS				0	
	ASSOCIATION CYCLO CLUB				0	
	CA PONDAURAT	686	785	752	-33	
	VS CAUDROT FOOTBALL	817	917	919	2	
	AVIRON REOLAIS		936		-936	
	SOUS-TOTAL REGLEMENT ASSOCIATIONS DE SPO	12 000	12 000	12 000	-879	0,00 €
	Football club Gironde La Réole	0	1 040	0	-1 040	
Ecole de Judo Réolaise		5 250	5 250	0	section sports validé en CC 22/3 DOB par 37 voix pour	
Association évènement Wheels Game 2019			1 000	1 000	En attente de précisions à verser à une association à la commune	
TOTAL SPORTS	12 000	18 290	18 250	-919	-40,00 €	
Enfance /jeunesse	AVL-ALSH	127 959	167 216	166 080	-1 136	(55 K€CEJ+73 878€) Acompte - rattachement 2017 26 883,50 € insuffisant de 11 850€ + nouveau reste à charge 100 000 € + 55K€ PSEJ 2018 2019:3% du nouveau solde CA2018 110K€ + complément solde 2018 2000 €+54 080 € CEJ
	AVL- anima jeunes	11 584	9 201	14 293	5 092	(10 200€ CEJ+reste charge 1400€) 2019:3% du nouveau solde CA2018 10,5K€ + complément solde 2018 2500 €+1293 € CEJ
TOTAL ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE	141 493	176 417	180 373	3 956	3 955,98 €	
ECONOMIE	MISSION LOCALE SUD GIRONDE	33 019	33 837	34 160	323	Demande 2019 1,40€/habitant pop DGF 2018 24 400 H
	MISSION LOCALE SUD GIRONDE - EMA	3 000	1 500		-1 500	
	APEFEM	8 000	8 000	8 000	0	COM DEV Social
	SUBVENTION CLUB ENTREPRISES LA REOLE	6 500	10 000	10 000	0	nouvelle convention 2 ans ?
	SUBVENTION TIERS LIEU	0		0	0	0,00%
	ASSOCIATION COMICE AGRICOLE		1 500	0	-1 500	
	Participation loyer Astrid SCHUMAN (Peau d'Lapin)	378			0	-66,67%
	Participation loyer ZANCHETTIN (Le Relais du Dropt)				0	-100,00%
	Participation loyer LAGUENS (Bouquinnissime)				0	-100,00%
	Participation loyer GROSBERTIN (Beautifful Georgette)	-102			0	33,33%
	Participation loyer Bouey (Auto qualité pro)	405			0	-85,71%
	Participation loyer Epicerie Morizéenne				0	-100,00%
	Participation loyer CHARRIER PROXI LA REOLE	675			0	ns
	Participation loyer PINCHON	-2 047			0	ns
	Participation loyer HUGUET AU BISTROQUET GIRONDE				0	ns
	Participation loyer LIMERAT -LA FOLIE EN TETE	972	891		-891	ns
	Participation loyer RESTAURANT EX REGULA		942		-942	ns
	Participation loyer ARANZASTI GINETTE	452			0	
	BRANNENS AGRI METHA	3 000			0	
	INITIATIVE GIRONDE	2 000	2 000	2 000	0	
	Participation loyer MANUFACTURES ET HABITAT	1 000			0	
	Participation loyer DOC AND PLAY (chollet)		972	729	-243	
	Participation loyer Tresarieu Frederic		1 242	808	-434	
	Participation loyer WALABE		648	324	-324	
	Participation loyer PIERSON AID		189	1 134	945	
	Participation Loyer Garage Merlet Lamothe			1 620	1 620	
	Subvention Hotel d'insertion (Gendarmerie -La Réole)			5 000	5 000	Nouveauté 2019
	Subvention la petite populaire			1 500	1 500	Nouveauté 2019
	Autres dossiers en cours + provision	1 350		3 954	3 954	tableau des subventions aides au loyer
	TOTAL ECONOMIE	58 602	61 721	69 229	7 508	7 507,97 €
	TOTAL subventions organismes de droit privé (6574)	285 937	348 149	354 808	5 780	6 658,80 €
	TOTAL GENERAL SUBVENTIONS au Chapitre 65	875 440	928 585	1 067 936	137 548	139 351,16 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS au Chapitre 65 HORS 65548	629 955	694 629	825 376	128 944	130 746,97 €	
INDEMNITES DES ELUS	100 380	101 434	96 610	-4 824	1 VP sur le B Gemapi (à compter de février 2019)	
admission non valeur/creances eteintes	5 142	6 370	5 000	-1 370		
Participation complémentaire SDIS			24 190	24 190		
Total CHP65	980 962	1 036 389	1 193 736	155 544	157 346,93 €	

**Annexe n°04 Evolution comparée 2017-2019 /service
des recettes réelles de fonctionnement**

Services/ comptes	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP2019	variation BP2019/ CA2018 (en €)	variation BP2019/ CA2018 (en %)	Variation BP2019/ BP2018 (en €)
AG - ADMINISTRATION GENERALE	6 503 178	6 480 311	6 494 716	6 615 970	121 255	1,87%	135 659
ALSHLR - Accueils de Loisirs Sans Hébergement LA Réole	200 121	192 714	209 854	196 717	-13 138	-6,26%	4 002
ALSHMO - Accueils de Loisirs Sans Hébergement Monségur	145 029	146 964	153 204	149 332	-3 872	-2,53%	2 368
ALSHSA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Savignac	107 154	99 314	115 420	100 624	-14 797	-12,82%	1 310
ALSHSPA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement St Pierre d'Aurillac	74 305	95 578	108 228	97 000	-11 228	-10,37%	1 422
CAFAU - CAF AUROS	0	0	0	0	0		0
CAFLR - CAF LA REOLE	135 844	142 500	139 026	141 000	1 974	1,42%	-1 500
CAFMO - CAF MONSEGUR	0	0	0	0	0		0
CAP33 - CAP 33	11 248	13 951	13 629	11 272	-2 357	-17,29%	-2 679
CISPDLR - CISPD LA REOLE	2 609	1 500	1 630	1 500	-130	-7,98%	0
CULTURE - CULTURE	26 363	30 997	41 364	38 435	-2 928	-7,08%	7 438
ECONO - ECONOMIE	339 216	30 447	529	529	0		-29 918
JEUNAU - ACCUEIL JEUNES AUROS	12 923	12 727	39 396	20 072	-19 324	-49,05%	7 344
JEUNCM - ACCUEIL ADOS COTEAUX MACARIENS	1 734	5 939	5 590	4 760	-830	-14,84%	-1 179
JEUNLR - ACCUEIL JEUNES LA REOLE	18 258	23 189	30 593	19 627	-10 966	-35,85%	-3 563
LAEPAU - LAEP AUROS	0	0	0	0	0		0
LAEPLR - LAEP LA REOLE	2 853	6 172	8 247	5 800	-2 447	-29,67%	-372
LIQUIDATION - LIQUIDATION MONSEGUARIS	0	0	0	0	0		0
MAAU - MULTI ACCUEIL AUROS	223 094	219 295	217 110	212 278	-4 832	-2,23%	-7 017
MALR - MULTI ACCUEIL LA REOLE	309 506	300 968	322 283	325 972	3 689	1,14%	25 004
MAMO - MULTI ACCUEIL MONSEGUR	256 383	265 977	268 492	275 755	7 263	2,71%	9 778
MASPA - MULTI ACCUEIL SAINT PIERRE D'AURILLAC	398 524	400 769	398 952	377 781	-21 171	-5,31%	-22 988
MUS - MUSIQUE	705	292	9	0	-9		-292
Non affecté	0	2 092 565	2 092 565	2 000 299	-92 266	-4,41%	-92 266
OM LANGONNAIS - OM SICTOM LANGONNAIS	0	0	0	0	0		0
RAMAU - RAM AUROS	22 223	25 323	27 211	22 274	-4 937	-18,14%	-3 049
RAMLR - RAM LA REOLE	36 492	36 223	42 951	42 647	-304	-0,71%	6 424
RAMMO - RAM MONSEGUR	24 601	25 030	26 412	26 425	13	0,05%	1 395
RLP - RESEAU LECTURE PUBLIQUE	36 928	24 662	22 754	23 963	1 209	5,31%	-700
RLPGIR - MEDIATHEQUE GIRONDE SUR DROPT	27 473	20 273	20 053	16 882	-3 171	-15,81%	-3 391
RLPLR - MEDIATHEQUE LA REOLE	113 443	25 519	25 097	24 419	-678	-2,70%	-1 100
RLPMON - MEDIATHEQUE DE MONSEGUR	0	223	466	0	-466	-100,00%	-223
SOCIAU - ACCUEIL SOCIAL AUROS	67	0	215	0	-215	-100,00%	0
SOCIMO - ACCUEIL SOCIAL MONSEGUR	109	0	5 060	0	-5 060	-100,00%	0
SPORT - SPORT	565	3 244	3 364	0	-3 364	-100,00%	-3 244
ST - SERVICES TECHNIQUES	4 162	4 108	3 339	856	-2 483	-74,37%	-3 252
TOURIS - TOURISME	12 923	30 916	45 360	35 916	-9 444	-20,82%	5 000
URBANISME - URBANISME	4 284	4 287	4 607	4 287	-320	-6,95%	0
VOIRIE - VOIRIE	84 397	24 352	24 038	21 656	-2 382	-9,91%	-2 696
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 136 713	10 786 331	10 911 764	10 814 046	-97 718	-0,90%	27 715
POLE ATTRACTIVITE	444 982	94 111	77 874	63 244	-14 630	-18,79%	-30 866
POLE POPULATION	2 188 553	2 119 344	2 246 610	2 134 533	-112 077	-4,99%	15 189
AG	6 503 178	6 480 311	6 494 716	6 615 970	121 255	1,87%	135 659

Annexe n°05 Demandes d'investissement 2019

INVESTISSEMENT						
Services	TYPE	DEPENSES	Montant 2019	RECETTES	Montant 2019	Commentaires
ALSH Centres de loisirs ACCUEIL JEUNES		Dotation 2019- Matériel divers et Mobilier des 4 ALSH (2000*3) = 6000€				Financement CAF?
	Récurrent			FCTVA ALSHLR	0 €	
		sous total ALSHLR	2 000 €	FCTVA ALSHLR	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments : jeux ext	5 000 €	FCTVA ALSHLR	820 €	
	Récurrent			FCTVA ALSHMO	0 €	
		sous total ALSHMO	2 000 €	FCTVA ALSHMO	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments brise vue pare ballon	5 000 €	FCTVA ALSHMO	820 €	
	Récurrent			FCTVA ALSHSA	0 €	
		sous total ALSHSA	2 000 €	FCTVA ALSHSA	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiment -		FCTVA ALSHSA	0 €	
	Récurrent	Dotation 2019- Matériel divers et Mobilier des 2 ACCUEILS(1000*2)= 2000€		FCTVA ACCUEIL JEUNES	0 €	Financements CD33 démarche jeunesse?
	Récurrent	dotation 2019	1 500 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	246 €	
		SOUS-TOTAL JEUNES	1 500 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	246 €	
		TOTAL CENTRE DE LOISIRS/ ACCUEILS JEUNES	17 500 €	TOTAL CENTRE DE LOISIRS/ ACCUEILS JEUNES	2 871 €	14 629
PETITE ENFANCE	Récurrent	Dotation 2018- Matériel divers et Mobilier des 4 MAC (2000*4)=8000€				Financement CAF?
	Récurrent			FCTVA MAAU	0 €	
		SOUS-TOTAL MAAU	2 000 €	SOUS-TOTAL MAAU	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments: plan travail+ terrain	1 600 €	FCTVA MAau	262 €	
	Récurrent			FCTVA MALR	0 €	
		SOUS-TOTAL MALR	2 000 €	SOUS-TOTAL MALR	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments: climatisation	20 000 €	FCTVA MALR	3 281 €	
	Récurrent			FCTVA MAMO	0 €	
		SOUS-TOTAL MAMO	2 000 €	SOUS-TOTAL MAMO	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments: sols souples vestiaires	5 000 €	FCTVA MAMO	820 €	
	Récurrent	electroménager				
		SOUS-TOTAL MASPA	2 000 €	FCTVA MASPA	328 €	
	Nouveauté	Enveloppe Bâtiments:		FCTVA MASPA	0 €	
	Récurrent			FCTVA RAMLR	0 €	
	Récurrent					
	Récurrent			FCTVA RAMMO	0 €	
		sous-total RAM	1 500 €	sous-total RAM	246 €	
	Récurrent	Dotation 2018- Matériel divers et Mobilier des RAM (500*3) = 1500€		FCTVA RAM	0 €	Subventions CAF à étudier
		TOTAL PETITE ENFANCE	36 100 €	TOTAL PETITE ENFANCE	5 922 €	30 178

INVESTISSEMENT						
Services	TYPE	DEPENSES	Montant 2019	RECETTES	Montant 2019	Commentaires
CULTURE ET ECOLE DE MUSIQUE	Récurrent	Achat matériel PAM: complément boîte noire (600€) + micros HF (sonorisation = 1 600€) + Echelle 3 plans (670€)	2 870 €	FCTVA culture matériel	471 €	
	Nouveauté	Travaux mise aux normes électriques Bâtiment IDDAC ????	3 250 €	FCTVA travaux	533 €	
	Nouveauté	PC portable PAO	880 €	FCTVA PC	144 €	
	Récurrent	Instruments piccolo saxo flûte traversière	1 300 €	FCTVA culture matériel	213 €	
	Récurrent	Bâtiment - stores et points d'eau	1 400 €	FCTVA bâtiments	230 €	
		TOTAL CULTURE	9 700 €	TOTAL CULTURE	1 591 €	8 109
RLP	COUP PARTI	Achat collections Médiathèque La Réole (RELIQUAT 3ème partie de 2018)	4 478 €	FCTVA Collections	735 €	SUB DRAC fond doc la reole déjà encaissé en 2016/ SUB CD33 fond doc la reole RESTE 1/2 SOLDE 27300€ en RAR 2018 SUB CD 33 MOBILIER LA REOLE reste 14 558 € RAR 2018
	COUP PARTI	Achat collections Niveau 2 et 3 (2ème commande de 30K€ TTC sur les 94 950 € TTC RESTE 34 950 € ttc EN 2020)	30 000 €	FCTVA Collections	4 921 €	DRAC 34 500€ déjà encaissé fin 2018
				Sub CD33 fonds doc niv 2-3 (1/2)	18 720 €	sub CD33 37 440 € Fonds doc niv 2-3 dde avant mars 2020
				Sub CD33 informatisation niv 2-3	1 274 €	Sub CD33 1 274 €informatisation niv2 niv 3
	COUP PARTI	Niveau 2-3 Mobilier Auros, Noailac, Fontet, Morizes savignac	8 665 €	FCTVA mobilier niveau 2	1 421 €	RAR 2018 5616 € CD33
		Niveau 2-3 Caudrot St pierre Mobilier	2 600 €	CD 33 Mobilier (notification commune mobilier RLP LR + niv 2-3)	1 248 €	CD33 Bilbiothèques ST Pierre Caudrot 1248€
	COUP PARTI			FCTVA mobilier niveau 3	427 €	
	Nouveauté	Véhicule Kangoo par navette documentaire	15 000 €	FCTVA véhicule	2 461 €	DRAC 40% 6000€ déjà encaissé en 2018 CD 33 participation navette?
	COUP PARTI	Signalétique Niveau 2 et 3	3 000 €	FCTVA signalétique	492 €	
	Nouveauté	Bâtiments rideau PVC Gironde	3 000 €	FCTVA bat	492 €	
	Nouveauté	Bâtiments alarme sortie service	550 €	FCTVA bat	90 €	0 €
		TOTAL LECTURE PUBLIQUE	67 293 €	TOTAL LECTURE PUBLIQUE	32 281 €	35 012
SPORTS CAP33	Récurrent	Matériel de sport matériel	1 250 €	FCTVA matériel sport	205 €	Matériel sportif chiffré sur la base des besoins identifiés en réunion groupe de travail CAP33 tels que trotinettes, but de football démontable, rollers
	Nouveauté	Travaux sur le bâtiment Pôle sportif Auros 7K€	7 000 €	FCTVA Bâtiment	1 148 €	???
						Skate -21 400 € Subvention CD33= 16,2% de 131K€ HT avec CDS 1,07 Taux 20% plafond 100 000€HT
	Nouveauté	Fond de concours Equipement sportif de Barie	10 000 €			Skate -25 000€ DETR 2019 = 19% de 131K€ Taux 25% plafond 100 000€ HT
	Nouveauté	Réhabilitation du skate park de la Réole 2019?	180 000 €	FCTVA Skate park Gymnase	29 527 €	Voir devis de la société E2S COMPANY (131 830 € HT ET 160 000 € TTC) / plan de financement prévisionnel avec 35% de subventionnement demandé /En attente de chiffrage plus précis car la surface totale chiffrée par la Sté E2S COMPANY est inférieure à la demande faite par la MOA qui demandait le chiffrage de la réhabilitation de l'existant en béton lisse (540m2) + projet d'extension de piste pumtrack "à bosses" en béton bitumineux de 150m2 (écart estimé selon ratios à +/- 25 000€ HT calculé comme tel : 540m2 *250€HT/m2 +150m2 *130€HT/m2 = 155 000€ HT (à confirmer lors du prochain devis) devis du 07/02/2019 à 147K€HT
	TOTAL SPORT	198 250 €	TOTAL SPORT	30 881 €	167 369	

INVESTISSEMENT						
Services	TYPE	DEPENSES	Montant 2019	RECETTES	Montant 2019	Commentaires
TOURISME	Récurrent	Achat et pose signalétique - Mise à jour	7 500 €	FCTVA signalétique mise à jour	1 230 €	
	COUP PARTI	Piste cyclable - Achat de terrains (y compris frais éviction)	272 000 €	Subvention acquisition piste	23 040 €	SCET 28 044 € en RAR Dep 2018 Sub CD33 23 040 € acquisition piste caduc mars 2019
	Nouveauté	Création aire de covoiturage	48 000 €	FCTVA	7 874 €	
	Nouveauté	Subvention équipement projet centre de formation Beauséjour	10 000 €	SUB CD33	17 000 €	Financement notifié aire covoiturage CD 33 50% 17 000 € // CP FEVRIER 2019
		TOTAL TOURISME		337 500 €	TOTAL TOURISME	49 144 €
ECONOMIE	Récurrent	Subvention pour rénovation de façade (4 projets x 1 200 €)	4 800 €	DETR - pépinière	15 262 €	LEADER? Pépinière + leader site internet web virines commerçants
	Nouveauté	FdC (fonds de concours) ZA commerciale Auros (aménagement parkings)	10 000 €			
	COUP PARTI	Etude de faisabilité pour la pépinière	53 326 €	CR - pépinière	0 €	pas de FCTVA pour les études en attente Subvention de la région ??
	COUP PARTI	Participation OCM (26 424€ sur 2ans)	15 000 €			
	Nouveauté	Participation Partenariat Méthaniseur -site Auros	10 000 €			
	TOTAL ECONOMIE		93 126 €	TOTAL ECONOMIE	15 262 €	77 864
VOIRIE	Récurrent	Outillage Tech = Cartographie	5 000 €	FCTVA carto	820 €	
	Récurrent	Divers panneaux de voiries	2 000 €	FCTVA panneaux	328 €	
	Récurrent	Programme de voirie 2019	380 000 €	FCTVA Voirie	62 335 €	
	Nouveauté	Outillage complémentaire (dents pour nettoyage alternatif des repousses)	13 000 €	FCTVA outillage complémentaire	2 133 €	
				FDAVI 2019		A estimer le montant FDAVI 2019
	Nouveauté	Tracteur-épareuse-groupe brosses	170 000 €	FCTVA Tracteur	27 887 €	Attention ? Ecritures sortie du tracteur pour reprise???
	TOTAL VOIRIE		570 000 €	TOTAL VOIRIE	93 503 €	476 497
HABITAT	COUP PARTI	Subvention Habitat OPAH RU	49 500 €			
		Subvention Habitat OPAH TE	30 000 €			
		TOTAL HABITAT	79 500 €	TOTAL HABITAT	0 €	79 500
URBANISME	COUP PARTI	Lancement étude pour PLU-i (AP/CP sur 4 ans 30K€-130K€-130K€-61,5K€) à recalculer	169 843 €	FCTVA PLUI	27 861 €	
	COUP PARTI	Extension du logiciel et intégration des données des documents d'urbanisme	7 500 €	FCTVA Extension logiciel	1 230 €	
		TOTAL URBANISME	177 343 €	TOTAL URBANISME	29 091 €	148 252

INVESTISSEMENT						
Services	TYPE	DEPENSES	Montant 2019	RECETTES	Montant 2019	Commentaires
ADMINISTRATION GENRALE/ Agenda 21/ COMMUNICATION	Récurrent	Achat matériel informatique environ 8 ordi (PC ou portable) à renouveler + écrans	10 000 €	FCTVA matériel info	1 640 €	
	Récurrent	Mobilier - 4 000€ POLITIQUE ERGONOMIE RH 1000 € AUTRES MOBILIERS	5 000 €	FCTVA Mobilier	820 €	
	Récurrent	Contrat Partenariat Public Privé sur 19 ans	3 270 €			
	COUP PARTI	Parking MSR (sur terrain d'autrui)	6 300 €	FCTVATravaux MSR	1 033 €	
	COUP PARTI	Achat terrain MDSI pour le siège	36 000 €	FDC ville LR	30 000 €	
	Nouveauté	CLIM MOBILE	500 €	FCTVA clim mobile	82 €	
	Nouveauté	Etudes pour le siège (étude faisabilité 20 040 € TC+ MOE 265 620 € TTC sps 120 736€ géomètre 6 000€ contrôle technique 12 000€ études diverses 12 000 € études énergie 36 000 €)	472 396 €			FCTVA si reclassement dans une OP et suivi de travaux
	Nouveauté	Engagement de participer aux travaux d'une aire de GDV	2 000 €			
	Nouveauté	Fond de concours versé à la ville de La Réole pour participation aux travaux des restos du cœur - abattoirs	10 000 €			
	Nouveauté	Participation Fibre Optique 2019-2036	35 426 €	Participation des communes		Prélèvement sur l'attribution de compensation 2019 et suivantes 17 713 €
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	580 892 €	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	33 576 €	547 316	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 167 204 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	294 121 €	1 873 083	
	16 - Remboursement de capital de dette	135 096 €	16-Emprunts nouveaux	0 €		
	040-OP ORDRE ENTRE SECTIONS (Amortissements Subventions transférables)	38 946 €	040-OP ORDRE ENTRE SECTIONS (Dotations aux amortissements)	300 000 €		
	041- Opérations patrimoniales	0 €	041- Opérations patrimoniales	0 €		
			021-VIREMENT SECTION DE FONCT. Equilibre de la section d'invest.			
	23- Avances forfaitaires	0 €	23- Reprise avances forfait.	0 €		
	27- autres immobilisations	0 €	27- autres immobilisations	7 010 €		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT PROPOSITIONS NOUVELLES	2 341 246 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT PROPOSITIONS NOUVELLES	601 131 €		
			Besoin de financement	1 740 115 €		
	Pour mémoire- RAR2018 à intégrer					
	SOLDE EXECUTION REPORTE 2018(001)	206 734 €				
			Affectation du résultat 2018 (1068)	569 750 €		
	RAR Dépenses	522 034 €	RAR Recettes	159 017 €		
		3 070 013 €		3 070 013 €		
	703 065 €		10	187 577 €		
	179 996 €		13	106 544 €		
	1 094 143 €			294 121 €		
	180 000					
	10 000					
	2 167 204					

Annexe n°06 Projets de Budgets annexes
340 01 BP 2019 - Maison de santé rurale (MSR)

Libellés des chapitres/ comptes	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement		
Dépense	186 864,88	182 387,19
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,33	0,22
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</i>	<i>0,33</i>	<i>0,22</i>
011 - Charges à caractère général	0,00	0,00
63512 - Taxes foncières	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 828,31	165 443,71
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	165 828,31	165 443,71
65 - Autres charges de gestion courante	0,44	5,00
65888 - Autres (Ajustement de TVA)	0,44	5,00
66 - Charges financières	21 035,80	16 938,26
66111 - Intérêts réglés à l'échéance (charges financières des 2 emprunts)	19 794,58	16 938,26
6688 - Autres (frais de remboursement anticipé)	1 241,22	0,00
Recette	186 864,66	182 387,19
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 334,00	58 334,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (reprise de subvention MSR)	58 334,00	58 334,00
75 - Autres produits de gestion courante	128 530,66	124 053,19
752 - Revenus des immeubles	127 288,89	124 053,19
7588 - Autres produits divers de gestion courante	1 241,77	0,00
Investissement		
Dépense	186 196,31	165 444,07
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 334,00	58 334,00
13911 - Etat et établissements nationaux (reprise de subvention MSR)	37 500,00	37 500,00
13912 - Régions (reprise de subvention MSR)	12 500,00	12 500,00
13913 - Départements (reprise de subvention MSR)	8 334,00	8 334,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	127 862,31	107 109,71
1641 - Emprunts en euros (Remboursement du capital emprunté)	127 862,31	107 109,71
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,36
2313 - Constructions	0,00	0,36
Recette	186 196,67	165 444,07
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 368,36	0,36
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>20 368,36</i>	<i>0,36</i>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 828,31	165 443,71
28132 - Immeubles de rapport (Amortissement du bâtiment MSR)	165 828,31	165 443,71

340 02 BP 2018 – Lotissement Ecopôle

Libellés des chapitres/comptes	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Fonctionnement			
Dépense	367 800,91	506 373,38	
011 - Charges à caractère général	19 896,89	48 600,00	
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	1 100,00	4 000,00	Demande d'alignement de 4 lots + émoluments permis lotir 2014 Frais Me Detrioux (649€)
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	15 332,16	40 000,00	Création fossés// renforcement électrique 35K€//divers
60611 - Eau et assainissement	635,95	800,00	Vers B principal?
60612 - Énergie - Électricité	818,78	1 500,00	Vers B principal?
63512 - Taxes foncières	2 010,00	2 300,00	Estimation revaloris°
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 107,69	415 745,36	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	343 107,69	415 745,36	Stock initial =stock final (N-1) 2018 + sortie des coûts de production des terrains vendus Lot 3+4 : 3 145 m²SCI JML (xxxx €) Lot 11 2 914m² -SCI Lhommelet (xxxx€) Lot 20 6 234 m² -SAS PHB Horizon(xxxx€)
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 403,02	3 475,49	
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 403,02	3 475,49	Reclassemen Taxe foncière+intérêts
65 - Autres charges de gestion courante	0,29	37 377,04	
6522 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	37 372,04	
65888 - Autres	0,29	5,00	Ajustement TVA
66 - Charges financières	1 393,02	1 175,49	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 393,02	1 175,49	Remboursement intérêts jusqu'à 2023
Recette	398 960,53	506 373,38	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	11 268,36	29 027,90	
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</i>	<i>11 268,36</i>	<i>29 027,90</i>	<i>Résultat reporté N-1 (2018)</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	342 949,90	351 170,99	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	333 318,56	351 170,99	Stokc final = stock initial+charges aménagement 2018 - produits
7785 - Excédent d'investissement repris au compte de résultat	9 631,34	0,00	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 403,02	3 475,49	
791 - Transferts de charges de fonctionnement	2 010,00	2 300,00	Reclassement taxe foncière
796 - Transferts de charges financières	1 393,02	1 175,49	Reclassement intérêts
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 338,00	122 699,00	
7015 - Ventes de terrains aménagés	41 338,00	122 699,00	ventes attendues en 2019: Lot 3+4 : 3 145 m²SCI JML (28 305 €) Lot 11 2 914m² -SCI Lhommelet (32 054€) Lot 20 6 234 m² -SAS PHB Horizon(62 340€)
75 - Autres produits de gestion courante	1,25	0,00	
7588 - Autres produits divers de gestion courante	1,25	0,00	

Libellés des chapitres/comptes	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Investissement			
Dépense	360 947,80	420 877,08	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 631,34	2 131,72	
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>9 631,34</i>	<i>2 131,72</i>	<i>Déficit investissement reporté</i>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	342 949,90	351 170,99	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	9 631,34	0,00	
3555 - Terrains aménagés	333 318,56	351 170,99	Stock final = stock initial+charges aménagement 2018 - produits
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 366,56	67 574,37	
168751 - GFP de rattachement	8 366,56	8 584,10	Remb capital au Budget Frimont
168751- GFP de rattachement	0,00	58 990,27	Remboursement avance Budget Principal
Recette	358 816,08	420 877,08	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 107,69	415 745,36	
3555 - Terrains aménagés	343 107,69	415 745,36	Stock initial =stock final (N-1) 2018 + sortie des coûts de production des terrains vendus Lot 3+4 : 3 145 m²SCI JML (xxxx €) Lot 11 2 914m² -SCI Lhommelet (xxxx€) Lot 20 6 234 m² -SAS PHB Horizon(xxxx€)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 708,39	5 131,72	
10226 - Taxe d'aménagement	6 077,05	3 000,00	Taxe aménagement 1/2 Monteau immo//1/2 SCI Le Bot
<i>1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>9 631,34</i>	<i>2 131,72</i>	<i>Affectation résultat 2018</i>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
168751 - GFP de rattachement	0,00		

340 03 BP 2018 – Frimont

Libellés des chapitres/comptes	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Fonctionnement			
Dépense	3 646,93	2 976,78	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91,00	91,00	
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	91,00	91,00	AMO panneaux photovoltaïques
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	5,00	
6588 - Autres charges de gestion courante	0,00	5,00	Ajustement TVA
66 - Charges financières	3 555,93	2 880,78	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	4 213,98	3 555,93	échéance frais financiers 01/01/2019
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	3 555,93	2 880,78	échéance frais financiers 01/01/2020
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 213,98	-3 555,93	
Recette	3 646,93	2 976,78	
74 - Dotations, subventions et participations	2 253,91	1 801,29	
74751 - GFP de rattachement	2 253,91	1 801,29	Subvention du BP
76 - Produits financiers	1 393,02	1 175,49	
76238 - Par d'autres tiers	1 393,02	1 175,49	Refcaturation Emprunt à Ecopole
Investissement			
Dépense	25 309,40	123 553,89	
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 309,40	25 967,45	
1641 - Emprunts en euros	25 309,40	25 967,45	Remboursement Échéance capital 2019
23 - Immobilisations en cours	0,00	97 586,44	
2313 - Constructions	0,00	97 586,44	
Recette	116 188,19	123 553,89	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 730,63	90 878,79	
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>83 730,63</i>	<i>90 878,79</i>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91,00	91,00	
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	91,00	91,00	AMO panneaux photovoltaïques
27 - Autres immobilisations financières	32 366,56	32 584,10	
276351 - GFP de rattachement	8 366,56	8 584,10	Refcaturation Emprunt à Ecopole
2764 - Créances sur des particuliers	24 000,00	24 000,00	Redevance Accessible Echafaudage

340 04 BP 2018 – Réseau des écoles de musique

Libellés des chapitres/comptes	Budget 2018	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Fonctionnement	517 958,00	379 199,16		
Dépense	258 979,00	244 018,81	245 588,90	
011 - Charges à caractère général	7 444,00	6 413,77	6 351,00	
60622 - Carburants	40,00	0,00	40,00	
60623 - Alimentation	115,00	57,57	100,00	
60632 - Fournitures de petit équipement	900,00	764,70	580,00	Ensemble école: jacks, RSA femmes, jeu diatonique cloches (8), diapason, anches, plateau roulettes, ardoises téléphone + coque 80€
6064 - Fournitures administratives	320,00	173,24	220,00	Détails à fournir: bureau?... / Ligne 6064 du budget ppal (20€)
6135 - Locations mobilières	330,00	330,00	340,00	
61558 - Autres biens mobiliers	1 500,00	978,90	220,00	accords piano : 530€ / réparation instru : 470€ (diag) + 200€ imprévus
6156 - Maintenance	225,00	167,13	200,00	Maintenance copieur (200€) + abonnement logiciel (1340€)
6161 - Assurance multirisques	334,00	334,66	340,00	
6182 - Documentation générale et technique	700,00	618,05	700,00	Promotion en 2018 (points accumulés) expliquant que tout n'a pas été dépensé : partitions 600€ + 100€ Noviscore
6188 - Autres frais divers	100,00	47,60	50,00	Frais intervenant ext (déplacement)
6236 - Catalogues et imprimés	100,00	100,00	200,00	Participation à hauteur de 5% sur la plaquette CULTURE & VOUS: janv-août = 70€ + sept-déc = 127€
6238 - Divers	130,00	129,30	130,00	Repas enseignants pour journée concertation
6251 - Voyages et déplacements	454,00	562,64	900,00	Estimation : Simul JMG (240€) et Leroy (104€) à rajouter
6261 - Frais d'affranchissement	20,00	0,00	25,00	Basculement du budget ppal
6262 - Frais de télécommunications	700,00	687,18	810,00	manque une échéance 2018 dont 114€fact orange + 100€ à l'année pour conso port (basé sur conso Cult)
6281 - Concours divers (cotisations...)	350,00	357,48	370,00	UDAM : prévoir une augmentation)
6284 - Redevances pour services rendus	230,00	209,92	230,00	
637 - Autres impôts, taxes, ... (autres organ	896,00	895,40	896,00	SEAM : A-t-on déjà le montant?
012 - Charges de personnel et frais assimilés	250 935,00	237 550,04	238 737,90	Tableau RH 18/02/2019
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	174,00	164,88		
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de ges	3 473,00	3 299,17		
6338 - Autres impôts, taxes, ... sur rémunér	521,00	494,89		
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	345,00	390,77		
64131 - Rémunérations	166 171,00	157 741,38		
64138 - Autres indemnités	8 325,00	7 886,21		
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 103,00	49 488,63		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	7 280,00	6 911,92		
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 684,00	7 867,19		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	936,00	390,00		
6488 - Autres charges	2 923,00	2 915,00		
65 - Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	200,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	200,00	ANV
67 - Charges exceptionnelles	400,00	55,00	300,00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieu	400,00	55,00	300,00	Annul titres année antérieure déjà 110€ sur 2018

Libellés des chapitres/comptes	Budget 2018	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Fonctionnement	517 958,00	379 199,16		
Recette	258 979,00	243 904,81	136 184,00	114,00
013 - Atténuations de charges	0,00	1 056,23	0,00	
6419 - Remboursements sur rémunérations	0,00	1 056,23	0,00	remboursements maladie
70 - Produits des services, du domaine et v	98 300,00	97 268,12	95 600,00	
7062 - Redevances et droits des services à	98 000,00	96 840,62	95 000,00	296€ de recettes / élève en 2018 => simul en 2019
7066 - Redevances et droits des services à	300,00	200,00	300,00	Concert O2S
70875 - Par les communes membres du GFF	0,00	227,50	300,00	Mise à disposition salle pour TAP LR (participation fluides: 85h x 3,50€/h)
74 - Dotations, subventions et participati	160 679,00	145 580,46	40 584,00	
7473 - Départements	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
74748 - Autres communes	383,00	1 532,00	1 149,00	participation Pellegrue : 3 * 383€ paiement année scolaire 2018/2019
74751 - GFP de rattachement	119 926,00	103 508,46		SUB
74758 - Autres groupements	10 370,00	10 540,00	9 435,00	CCRE2M (base 37 él pour les 2 années) : 6290€ 2° et 3° T 2018-2019 + 3145€ 1° T 2019-2020
			109 404,90	

340 05 BP 2018 – Lotissement Bois Majou

Libellés des chapitres/comptes	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Fonctionnement			
Dépense	262 310,64	1 311 937,75	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	7 033,62	0,00	
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)</i>	<i>7 033,62</i>	<i>0,00</i>	
011 - Charges à caractère général	111 270,86	429 300,00	
6015 - Terrains à aménager	0,00	0,00	
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	1 300,00	25 000,00	MDOE ph.2,2 Escande + divers (bornage+DA)// Coordo PS 2K€// Convention étude orange 2K€
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	104 324,34	400 000,00	Travaux terrassements voirie Eaux pluviales 200K€// réseau BT poste y compris 150K€//Agt paysager 15K€//coef 1,05 pour imprévu// branchement SCI Henri IV 3,5K€//divers//arrondis
60611 - Eau et assainissement	286,01	500,00	
60612 - Énergie - Électricité	4 726,51	3 000,00	
63512 - Taxes foncières	634,00	800,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 258,22	879 746,31	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	141 258,22	879 746,31	stock initial = stock final 2018 (879K€)
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 690,97	1 845,72	
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 690,97	1 845,72	reclassement intérêts +Taxe foncière
66 - Charges financières	1 056,97	1 045,72	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 056,97	645,72	Intérêts emprunt (2004) 425,20€ Intérêts crédit relais(2016-2019) 55,13 X4
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	22,05	400,00	Nouveau crédit relais 200 K€
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-22,05	0,00	
Recette	954 295,37	1 311 937,75	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	23 067,26	
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	<i>0,00</i>	<i>23 067,26</i>	<i>excédent N-1 reporté (2018)</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	906 303,49	963 111,45	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	906 303,49	963 111,45	Stock final = stock initial + charges - produits - GF3M
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 690,97	1 445,72	
791 - Transferts de charges de fonctionnement	634,00	800,00	reclassement Taxe foncière
796 - Transferts de charges financières	1 056,97	645,72	reclassement frais financiers
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 000,00	232 000,00	
7015 - Ventes de terrains aménagés	40 000,00	232 000,00	Vente SCI GF3M (232K€)// SCI de la place (33K€)// extension de la plateforme Raymond 30K€//ATEC (50K€)
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	86 913,32	
74751 - GFP de rattachement	0,00	86 913,32	Subvention équilibre Principal
75 - Autres produits de gestion courante	0,91	0,00	
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,91	0,00	Ajsutement TVA
77 - Produits exceptionnels	6 300,00	5 400,00	
7788 - Produits exceptionnels divers	6 300,00	5 400,00	Location CISE TP 450€/Mois

Libellés des chapitres/comptes	CA 2018	BP 2019	Commentaires
Investissement			
Dépense	928 062,95	1 689 526,02	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	668 917,47	
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>668 917,47</i>	<i>Déficit N-1 reporté (2018)</i>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	906 303,49	963 111,45	
3555 - Terrains aménagés	906 303,49	963 111,45	Stock final = stock initial + charges - produits - sortie terrain GF3M
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 759,46	57 497,10	
1641 - Emprunts en euros	21 759,46	57 497,10	Rembourst dernière échéance emprunt 2004 22 497,10 € Rembourst crédit relais 35 000 €
Recette	259 145,48	1 689 526,02	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 682,02	0,00	
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>95 682,02</i>	<i>0,00</i>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 258,22	879 746,31	
3555 - Terrains aménagés	141 258,22	879 746,31	stock initial = stock final 2018 (879K€)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 205,24	690 917,47	
10226 - Taxe d'aménagement	22 205,24	22 000,00	Reversement TA commune d'Aillas projet Raymond (2ème versement 1/2) + SCI SOFYDA (extension loca service)
1068- Affectation du résultat N-1	0,00	668 917,47	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	118 862,24	
168751 - GFP de rattachement	0,00		
1641- Emprunt		118 862,24	Nouveau crédit relais

340 06 BP 2018 – Ordures ménagères

L'USTOM n'a pas été en mesure de communiquer le montant de la redevance 2019.

340 07 BP 2018 – GEMAPI

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	commentaires
Fonctionnement				
Dépense	264 851,22 €	148 542,44 €	388 570,22 €	
011 - Charges à caractère général	19 588,20 €	16 978,45 €	45 940,00 €	
60622 - Carburants	0,00 €	300,46 €	1 200,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	300,00 €	171,61 €	400,00 €	Petits matériels d'outillage
60633 - Fournitures de voirie	0,00 €	78,68 €	350,00 €	Produits pour entretien: ciment / sable / graisse
60636 - Vêtements de travail	500,00 €	473,52 €	750,00 €	150€ +mail de Brche 15/02/2019 +600€
6064 - Fournitures administratives	346,00 €	261,63 €	200,00 €	
6135 - Locations mobilières	1 840,00 €	1 780,56 €	2 800,00 €	
615231 - Entretien et réparations voiries	14 093,20 €	13 703,40 €	36 000,00 €	16 500 € pour fauchage / débroussaillage / intervention spécifique renouée Japon
6161 - Assurance multirisques	645,00 €	0,00 €	600,00 €	assurance
6184 - Versements à des organismes de formation	400,00 €	0,00 €	2 300,00 €	Formation Office International de l'Eau - Limoges - Surveillance et entretien des cartes visistes
6236 - catalogues et imprimés	0,00 €	0,00 €	50,00 €	
6251 - Voyages et déplacements	1 160,00 €	129,85 €	700,00 €	450 € pour coût sur cette formation
6262 - Frais de télécommunications	250,00 €	24,74 €	90,00 €	250 € pour reste de l'année 7,13 €/mois calcul sans extension du forfait aux données
6281- adhésions	0,00 €	0,00 €	500,00 €	adhésion CEPRI
6288 - Autres services extérieurs	54,00 €	54,00 €	0,00 €	
63512- taxes foncières			350,00 €	Taxes foncières des terrains 2018: 259€ Barie 47€ Fontet
012 - Charges de personnel et frais assimilés	32 287,00 €	23 957,66 €	50 753,64 €	Indemnités vice-président: 694.02 /mois X 11
6218- Autre personnel extérieur			10 040,94 €	collaborateurs occasionnels 12 €/km par mois pour 19 km: 2 736 €/an + indemnité agent Bourdelles pour gestion en période crise 280 €/an Service technique de la Réole à 14h/an pour 4 agents : 1 080 € pour mise en place et retrait des poutrelles quartier rouergue Remboursement charges fonctionnement pour mise à disposition de la part des communes Agent communal de Barie à 95h/an + 10% pour matériel: 1 789 € pour petits travaux entretien ouvrages et digues Réserve communale de sécurité civile pour 9 km à 12€/mois: 1 296 € pour surveillance digues et ouvrages et intervention en période de crue Agent communal de Bourdelles à 192h/an + 10% pour matériel: 3 789 € pour petits travaux entretien ouvrages et digues
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	101,00 €	16,96 €		
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	405,00 €	338,69 €		
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	61,00 €	50,83 €		
64111 - Rémunération principale	20 354,00 €	0,00 €		
64118 - Autres indemnités	1 170,00 €	0,00 €		
64131 - Rémunérations	0,00 €	13 282,45 €	40 712,70 €	Poste technicienne GEMAPI: 40 712,70 € pour l'année + co
64138 - Autres indemnités	0,00 €	3 650,46 €		
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 063,00 €	5 130,66 €		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	6 341,00 €	711,21 €		
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	776,40 €		
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	571,00 €	0,00 €		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	78,00 €	0,00 €		
6478 - Autres charges sociales diverses	110,00 €	0,00 €		
6488 - Autres charges	33,00 €	0,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	82 635,62 €	0,00 €	142 880,25 €	
023 - Virement à la section d'investissement	82 635,62 €	0,00 €	142 880,25 €	Equilibre financement investissement
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 208,33 €	10 208,33 €	10 208,33 €	
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	10 208,33 €	10 208,33 €	10 208,33 €	
65 - Autres charges de gestion courante	120 132,07 €	97 398,00 €	138 788,00 €	
65548 - Autres contributions	120 132,07 €	97 398,00 €	127 000,00 €	1.Cotisations des syndicats de bassins versants 20 000 € pour syndicat Beuve Bassanne 85 000 € pour syndicat Dropt aval 20 000 € pour Trec/Gupie/Médier 2000 € cotisaion BV mail Briche 15/02/2019
6531- Indemnités élus	0,00 €	0,00 €	11 788,00 €	VP Gemapi

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	commentaires
Fonctionnement				
Recette	264 851,22 €	236 369,86 €	388 570,22 €	
002- Excédent de foncitionnement antérieur	0,00 €	0,00 €	154 620,27 €	
002- Excédent de foncitionnement antérieur	0,00 €	0,00 €	87 827,42 €	Reprise résultat antérieur CA 2018 Cdc RSG
002- Excédent de foncitionnement antérieur			17,34 €	Reprise résultat CA2018 Union des syndicats
002- Excédent de foncitionnement antérieur			7 177,52 €	Reprise résultat CA2018 ASA Fontet
002- Excédent de foncitionnement antérieur			11 995,16 €	Reprise résultat CA2018 ASA Mongauzy
002- Excédent de foncitionnement antérieur			47 602,83 €	Reprise résultat CA2018 ASA Barie
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 343,95 €	4 343,95 €	4 343,95 €	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	4 343,95 €	4 343,95 €	4 343,95 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
73 - Impôts et taxes	229 606,00 €	229 778,00 €	229 606,00 €	
7346 - Taxe milieux aquatiques et inondations	229 606,00 €	229 778,00 €	229 606,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	30 901,27 €	2 247,91 €	0,00 €	
744 - FCTVA	0,00 €	2 247,91 €	0,00 €	
74751 - GFP de rattachement	30 901,27 €	0,00 €	0,00 €	

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	commentaires
Investissement				
Dépense	92 843,95 €	6 989,16 €	202 493,87 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 343,95 €	4 343,95 €	4 343,95 €	
13912 - Régions	567,60 €	567,60 €	567,60 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
13913 - Départements	1 804,55 €	1 804,55 €	1 804,55 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
13917 - Budget communautaire	41,05 €	41,05 €	41,05 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
13918 - Autres	1 930,75 €	1 930,75 €	1 930,75 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	
2031 - Frais d'études	70 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	Etudes systèmes endiguements (partie Etudes de Dangers et géotechnique/géophysiques)
21 - Immobilisations corporelles	18 500,00 €	2 645,21 €	58 149,92 €	
21538 - Autres réseaux	15 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	500 € pose rambarde de sécurité sur digue 4 500 € pose grilles sécurité + rambarde sur digue 15 000 € travaux urgence / imprévus
21538-Autres réseaux			30 649,92 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €	1 413,60 €	0,00 €	
2184 - Mobilier	1 500,00 €	1 231,61 €		
21578-Autres installations de voiries			7 500,00 €	remplacement poutrelles pour ASA Fontet - Bassanne + achat pour 2 batardeaux de Mongauzy-Bourdelles
Recette	92 843,95 €	10 642,25 €	202 493,87 €	
001 -Excédent d'investissement antérieur	0,00 €	0,00 €	17 405,29 €	
001-Excédezt investissement antérieur	0,00 €	0,00 €	3 653,09 €	Reprise résultat CA 2018 Cdc RSG
001-Excédezt investissement antérieur			13 752,20 €	Reprise résultat CA 2018 ASA Barie
021 - Virement de la section de fonctionnement	82 635,62 €	0,00 €	142 880,25 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	82 635,62 €	0,00 €	142 880,25 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 208,33 €	10 208,33 €	10 208,33 €	
28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à dispo	832,76 €	832,76 €	832,76 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
281728 - Autres agencements et aménagements	9 375,57 €	9 375,57 €	9 375,57 €	A calculer une fois le CA 2018 pointé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	433,92 €	0,00 €	
10222 - F.C.T.V.A.	0,00 €	433,92 €	0,00 €	
13- Subvention d'équipement perçues	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	
1323 - Subvention Département			32 000,00 €	sub dossiers autorisations Systemes endiguements
1321- Subvention Etat			0,00 €	sub etudes de dangers